

Document: EB 2010/100/R.9
Point de l'ordre du jour: 10
Date: 11 août 2010
Distribution: Publique
Original: Français

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

République de Côte d'Ivoire

Programme d'options stratégiques pour le pays

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Luyaku Loko Nsimpasi
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2147
courriel: l.nsimpasi@ifad.org

Sara Aya Kouakou
Consultante
téléphone: +39 06 5459 2868
courriel: s.kouakou@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Centième session
Rome, 15-17 septembre 2010

Pour: **Examen**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA	iii
Résumé de la stratégie pour le pays	iv
I. Introduction	1
II. Le contexte du pays	1
A. Économie, agriculture et pauvreté rurale	1
B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel	3
III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays	5
A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures	5
B. Enseignements tirés	6
IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays	7
A. Avantage comparatif du FIDA	7
B. Objectifs stratégiques	7
C. Perspectives d'innovation	8
D. Stratégie de ciblage	8
E. Articulation au niveau des politiques	9
V. Gestion du programme	10
A. Gestion du COSOP	10
B. Gestion du programme de pays	10
C. Partenariats	10
D. Gestion des savoirs et communication	10
E. Cadre de financement SAFP	11
F. Risques et gestion des risques	12

Appendices

I. Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP	1
II. Situation économique du pays	2
III. Cadre de gestion des résultats du COSOP	3
IV. Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP	4
V. Réserve de projets	5

Dossiers clés

Dossier clé 1:	Pauvreté rurale et secteur agricole et rural	11
Dossier clé 2:	Matrice des organisations [Analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces]	15
Dossier clé 3:	Initiatives complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats	21
Dossier clé 4:	Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables	25

Sigles et acronymes

ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural
ANOPACI	Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire
CMEC	Caisses mutuelles d'épargne et de crédit
CNRA	Centre national de recherche agronomique
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EGPP	Équipe de gestion du programme de pays
FIRCA	Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles
IMF	Institutions de microfinancement
MINAGRI	Ministère de l'agriculture
OPA	Organisations professionnelles agricoles
PACIL	Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales
PAU	Politique agricole de l'Union économique et monétaire ouest-africaine
PDDA	Plan directeur de développement agricole
PDRZ	Projet de développement rural dans la région du Zanzan
PNASA	Projet national d'appui aux services agricoles
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PPMS	Projet d'appui aux petits producteurs maraîchers
PRAREP	Projet de réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté
RCMEC	Réseau des caisses mutuelles d'épargne et de crédit
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
S&E	Suivi-évaluation
SIGFIP	Système intégré de gestion des finances publiques

Carte du pays indiquant les zones d'intervention du FIDA

Côte d'Ivoire Zones d'intervention du FIDA



24-6-2010



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA

Résumé de la stratégie pour le pays

1. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2010-2015 est le deuxième COSOP, mais le premier axé sur les résultats, que le Fonds international de développement agricole (FIDA) a développé pour la Côte d'Ivoire. Élaboré sur une base participative et en étroite collaboration avec les parties prenantes ivoiriennes, le document définit le cadre du partenariat stratégique pour la collaboration entre le Gouvernement ivoirien et le FIDA durant la période 2010-2015. Il contribuera à la réalisation des objectifs du deuxième Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et du Plan national d'investissement agricole (PNIA).
2. Depuis le coup d'État militaire de décembre 1999, la Côte d'Ivoire se trouve confrontée à une crise sociopolitique et économique sans précédent qui a entraîné: i) une baisse radicale des investissements privés et publics dans les secteurs prioritaires; et ii) une aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, en particulier en milieu rural. À l'heure actuelle, la moitié de la population ivoirienne vit dans la pauvreté. La production agricole n'arrive pas à satisfaire la demande nationale. Les investissements majeurs dont ont bénéficié par le passé les infrastructures et autres domaines prioritaires ainsi que les ressources naturelles du pays constituent toutefois une base solide sur laquelle bâtir une reprise économique et un développement rural durables.
3. Le présent COSOP axé sur les résultats s'insère dans le nouveau contexte du pays et tient compte des changements qui ont caractérisé la Côte d'Ivoire durant les 13 années qui ont suivi le premier COSOP.
4. Dans le droit fil des axes stratégiques définis dans le DSRP et le PNIA, l'objectif général de la stratégie du FIDA en Côte d'Ivoire pour 2010-2015 est de renforcer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs vivriers et maraîchers. Cet objectif général s'articulera autour des deux objectifs stratégiques (OS) ci-après:
 - **OS 1:** La capacité de participation des organisations de producteurs aux processus de programmation et de décision à l'échelon local et national est renforcée.
 - **OS 2:** L'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés est amélioré.

Côte d'Ivoire

Programme d'options stratégiques pour le pays

I. Introduction

1. Le premier programme d'options stratégiques (COSOP-1) du FIDA pour la Côte d'Ivoire a été approuvé en 1997. Le présent programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP-2) pour la période 2010-2015, axé sur les résultats, s'inscrit dans le droit fil du Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 et tient compte du contexte actuel du pays. Il contribuera à la réalisation des objectifs du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et du Plan national d'investissement agricole (PNIA).
2. Le processus d'élaboration du COSOP a été piloté par le Ministère de l'agriculture (MINAGRI), en étroite collaboration avec les autres ministères concernés et les partenaires des secteurs privé et associatif. Ce processus a été lancé en 2007 mais a dû être suspendu en raison du non-achèvement du DSRP. Repris à la fin de 2009, après la finalisation du DSRP, il s'est articulé en cinq phases: i) lancement formel de la formulation du COSOP et mise en place de l'équipe de gestion du programme de pays (EGPP), présidée par le MINAGRI; ii) analyse de base de la pauvreté rurale; iii) rédaction du rapport provisoire et soumission à l'EGPP pour commentaires; iv) organisation d'un atelier régional; et v) réunion de validation du COSOP avec le gouvernement.

II. Le contexte du pays

A. Économie, agriculture et pauvreté rurale

Situation économique générale

3. La Côte d'Ivoire couvre une superficie de 322 462 km². Sa population était estimée en 2008 à 20,8 millions d'habitants et le taux moyen de croissance de la population était de 3,3% pour la période 1998-2008. L'espérance de vie à la naissance est de 56 ans pour les hommes et 59 ans pour les femmes. Avec un PNB par habitant d'environ 880 USD, la Côte d'Ivoire fait partie de la catégorie des Pays pauvres très endettés (PPTE)¹. L'indicateur du développement humain (IDH) est de 0,484, plaçant le pays parmi les 20 pays les plus pauvres, au 163^e rang sur 182².
4. Durant la décennie 1960-1970, la croissance économique du pays, essentiellement soutenue par les exportations de café et de cacao, était de l'ordre de 8% par an en moyenne. Entre 1980 et 1985, elle a chuté à une moyenne de 2,8% en raison de termes de l'échange défavorables et de la surévaluation du franc CFA³. Néanmoins, le Programme d'ajustement structurel et de stabilisation financière ainsi que la dévaluation du franc CFA en 1994 ont engendré une croissance économique réelle moyenne de 6% par an sur la période 1994-1998⁴. Par la suite, la situation économique s'est dégradée en raison de la mauvaise gestion des dépenses publiques et du coup d'État de 1999. Malgré une certaine stabilisation à la fin de 2001, le retour à la croissance a été rapidement remis en cause par le conflit armé de septembre 2002. Après la signature de l'Accord politique de Ouagadougou en 2007, le cadre macroéconomique s'est relativement renforcé grâce au dynamisme des secteurs émergents (énergie et télécommunications) et à une gestion rigoureuse des

¹ Banque mondiale, 2008.

² PNUD, Rapport sur le développement humain, 2009.

³ Banque mondiale.

⁴ DSRP intérimaire, 2002.

finances publiques. En 2009, le taux de croissance économique a été de 3,7% et les prévisions pour 2010 sont fixées à 4%⁵.

Agriculture et pauvreté rurale

5. L'agriculture reste le moteur de la croissance économique. Le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) occupe une place prépondérante dans l'économie du pays. Employant près de 70% de la population active⁶, ce secteur représentait 23,7% du PIB en 2008 et plus de 60% des recettes d'exportation. Le pays possède d'énormes potentialités agricoles constituées de bas-fonds et de plateaux. La superficie cultivable est d'environ 23-25 millions d'ha. Seulement 30 000 ha du total de la superficie potentiellement irrigable (200 000 ha) sont effectivement aménagés et exploités. La production agricole est principalement le fruit d'exploitations de petite et moyenne dimension qui utilisent des systèmes traditionnels et semi-intensifs. Les exploitations à grande échelle ou à échelle industrielle utilisant des systèmes intensifs concernent surtout les cultures pérennes et d'exportation (palmier à huile, hévéa, etc.), à l'exception notoire du café et du cacao dont les plantations sont, dans la grande majorité, de quelques hectares. Les cultures vivrières (riz, maïs, banane plantain, manioc, igname) occupent 23,41% des superficies cultivées. Les cultures maraîchères occupent 4% de ces superficies.
6. La Côte d'Ivoire a recours aux importations pour satisfaire ses besoins alimentaires pour un certain nombre de produits. La production de riz, par exemple, ne couvre que la moitié de la demande nationale, estimée à 1,3 million de tonnes par an. Au cours des huit dernières années, on a assisté à une contre-performance de la production agricole en raison de facteurs internes (épizooties et baisse de la fertilité des terres) et externes (aléas climatiques, cours mondiaux défavorables). La crise sociopolitique de 2002 a également eu des répercussions négatives sur l'agriculture, avec le déplacement des populations, l'abandon des zones de conflit par le personnel des institutions d'appui au développement agricole, la destruction et le manque d'entretien des infrastructures.
7. **Foncier rural.** La Côte d'Ivoire est l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest à avoir entrepris la mise en œuvre d'une réforme foncière⁷, laquelle consiste essentiellement à reconnaître les droits coutumiers et à attribuer à leurs détenteurs des certificats fonciers, individuels ou collectifs. Ce processus a démarré dans le cadre du Programme national de sécurisation du foncier rural⁸, qui n'en est cependant qu'au début de ses activités et n'a, à ce jour, délivré de certificats fonciers que dans quelques villages. Dans l'ouest du pays et dans la zone forestière, les situations foncières peuvent être conflictuelles, notamment entre communautés autochtones, allochtones et allogènes⁹, mais aussi au sein d'une même famille. Toutefois, dans le Nord et le Centre, l'accès à la terre à travers les droits coutumiers ne semble pas représenter un problème pour les cultivateurs de produits vivriers exploitant de petites superficies.
8. **Environnement et changement climatique.** La déforestation brutale, due à l'exploitation forestière et aux activités agricoles extensives, a conduit à une avancée de la savane et à la dégradation des sols, notamment dans les régions du Nord. Selon les statistiques, les précipitations annuelles auraient diminué en moyenne de 0,5% par an entre 1965 et 1980, et jusqu'à 4,6% dans les années 1980¹⁰.
9. **Accès aux marchés des petits producteurs.** La plupart des transactions ont lieu bord champ car les petits producteurs vivriers ne sont pas suffisamment organisés

⁵ Fonds monétaire international.

⁶ Le secteur vivrier occupe 85% de la population active agricole, dont 90% de femmes.

⁷ Cette réforme se base sur la loi élaborée en 1998 par le MINAGRI.

⁸ Le programme est financé en partie par la Banque mondiale et l'Union européenne.

⁹ Autochtones: population locale. Allochtones: migrants internes au pays. Allogènes: étrangers venus d'autres pays pour s'installer sur le territoire ivoirien.

¹⁰ Ministère des eaux et forêts, 1994.

ou ne disposent pas d'informations sur les marchés. Les problèmes d'acheminement des produits vivriers vers les centres de consommation sont également liés au manque tant d'infrastructures de groupage et de stockage que de techniques de conservation appropriées. Malgré le conflit et le manque d'entretien, le réseau routier n'est pas totalement dégradé; par contre, les contrôles routiers abusifs, accompagnés d'une taxation parallèle et illégale des produits agricoles, constituent une entrave sérieuse à la commercialisation des produits. Pour pallier cette situation, la Banque mondiale est en train d'élaborer une stratégie de lutte contre les taxes routières incontrôlées.

10. **Financement rural.** Au cours des dernières années (1995-2005), la microfinance a connu un véritable essor. Néanmoins, des faiblesses notables menacent l'existence du secteur, surtout depuis la crise militaropolitique qui a entraîné la fermeture de plusieurs Institutions de microfinancement (IMF). Le système bancaire est en général tourné vers le financement de l'agriculture d'exportation. Le financement des services d'appui à l'agriculture – recherche et conseil agricole – est en partie assuré par le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA)¹¹. En l'absence d'institutions de financement de l'agriculture, les projets du gouvernement financés par les bailleurs de fonds, y compris le FIDA, utilisent le système du *matching grant* (don de contrepartie). La mise en place des activités financées par des *matching grants* s'accompagne d'un service d'appui (technique et de gestion) visant à permettre aux groupements bénéficiaires de se doter d'un fonds de roulement dans le but de garantir la durabilité du système.
11. **Pauvreté rurale.** La dernière enquête auprès des ménages¹² a montré qu'en 2008 plus des trois quarts des pauvres vivaient en milieu rural. Entre 1985 et 2008, le taux moyen de pauvreté rurale est passé de 15% à 62%. Les taux de pauvreté rurale globale¹³ par région sont plus élevés au nord, à l'ouest et au centre-ouest. Mais en termes d'extrême pauvreté¹⁴, les régions concernées sont le Nord, le Centre-Nord, le Nord-Ouest et le Centre-Ouest. Les régions frappées d'insécurité alimentaire chronique sont le Nord-Est, l'Ouest et le Centre-Est¹⁵. Parmi les causes de l'accroissement de la pauvreté rurale au niveau régional figurent la destruction du capital de production des agriculteurs, le déplacement des populations, les difficultés d'écoulement des produits, le prix peu rémunérateur des cultures d'exportation et le dysfonctionnement des services sociaux de base.
12. **Genre et pauvreté rurale.** La répartition de la pauvreté entre hommes et femmes montre que les femmes (49,5%) sont légèrement plus pauvres que les hommes (48,5%). En milieu rural, les femmes sont plus pauvres que les hommes (63,6% de femmes contre 61,4% d'hommes) et leur taux d'alphabétisation est inférieur à celui des hommes (40% contre 54%). Par contre, la pauvreté est globalement moins élevée parmi les ménages dirigés par des femmes. Les femmes ont un accès limité à la terre¹⁶ et au crédit. Elles réalisent la majorité des tâches domestiques et ont un contrôle limité sur les revenus et les décisions familiales et locales. De plus, la prévalence du VIH/sida est nettement plus élevée chez les femmes (6,45%) que chez les hommes (2,5%).

B. Politiques, stratégies et contexte institutionnel

Le contexte institutionnel national

13. **Ministères.** Les politiques de développement agricole et rural sont élaborées par plusieurs ministères concernés par le développement. Chacun d'eux élabore la

¹¹ Le Programme ouest-africain de productivité agricole, financé par la Banque mondiale, apportera un appui institutionnel au FIRCA, qui sera chargé de la gestion du programme.

¹² INS (2008), Enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire.

¹³ Toute personne ayant une dépense de consommation inférieure à 661 francs CFA par jour (environ 1,50 USD).

¹⁴ Seuil de pauvreté fixé à 280 francs CFA par jour.

¹⁵ FAO/PAM (2009), Évaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux en Côte d'Ivoire.

¹⁶ Dans le système foncier coutumier, les femmes n'ont pas accès à la propriété foncière.

politique de développement dans son propre domaine de compétence, définit le cadre réglementaire d'exécution des activités et contrôle l'application des réglementations. Il s'agit des ministères suivants: i) Ministère de l'agriculture; ii) Ministère de la production animale et des ressources halieutiques; iii) Ministère de l'environnement et des eaux et forêts; iv) Ministère des infrastructures économiques; et v) Ministère de la recherche scientifique. De façon générale, les institutions publiques du pays sont dotées de ressources humaines de qualité. Cependant, leurs capacités opérationnelles sont limitées par l'insuffisance des moyens de fonctionnement.

14. **Décentralisation.** Le processus de décentralisation, démarré en 2001, a abouti en 2002 à la mise en place de "conseils généraux de département" qui ont pour mission: i) d'organiser la vie collective et la participation des populations; ii) de promouvoir et de mener à bien le développement local; iii) de moderniser le monde rural; et iv) de gérer l'environnement de la localité. Cependant, la capacité d'intervention des conseils généraux est fortement contrariée par la lenteur du transfert par l'État¹⁷ des compétences humaines et des ressources financières requises.
15. **Organisations professionnelles agricoles (OPA).** Contrairement aux OPA des filières d'exportation, qui sont mieux structurées et organisées, la viabilité organisationnelle des OPA des filières vivrières reste précaire et caractérisée par la mauvaise gouvernance, le manque de professionnalisation et de capacité financière, et l'analphabétisme des membres. L'Association nationale des organisations professionnelles agricoles de Côte d'Ivoire (ANOPACI), seul réseau d'organisations professionnelles au niveau national, est devenue l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des partenaires de développement dans les instances de concertation sur la politique agricole. L'ANOPACI rencontre néanmoins des difficultés pour garantir les services à ses membres, du fait de ses moyens limités et du faible lien avec les groupements de base.
16. **Secteur privé.** Le secteur agro-industriel, qui représente 33% du tissu industriel national, est très dynamique et concerne notamment les cultures d'exportation. Le secteur de transformation des cultures vivrières et maraîchères est lui aussi assez développé. Malheureusement, l'insécurité créée par la crise sociopolitique a augmenté le risque-pays, provoquant une baisse des investissements privés de l'ordre de 35% en moyenne sur la période 2003-2006, et la fermeture ou la délocalisation de certaines entreprises.

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale

17. **Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) 2009-2015.** Le DSRP, élaboré sur une base participative, couvre la période 2009-2015. Dans le domaine de l'agriculture, l'objectif général est de réduire la malnutrition et d'assurer une autosuffisance alimentaire basée sur une agriculture plus compétitive et plus rémunératrice pour les producteurs et sur la professionnalisation du métier d'agriculteur. Les stratégies de développement préconisées concernent, entre autres: i) l'intensification et la modernisation de l'agriculture; ii) la professionnalisation des filières; et iii) la relance de la production vivrière.
18. **Plan directeur de développement agricole (PDDA) 1992-2015.** Ce plan met l'accent sur la responsabilisation des producteurs et des organisations de producteurs. Sa stratégie de mise en œuvre repose sur la modernisation des exploitations par le développement de la mécanisation, de l'irrigation et de systèmes performants de recherche-développement et de vulgarisation, ainsi que sur l'amélioration des circuits de commercialisation des produits agricoles. L'évaluation

¹⁷ La loi portant transfert et répartition de compétences de l'État aux collectivités territoriales est la loi n° 208 de juillet 2003.

de ce plan, réalisée en 2008, a conclu que la mise en œuvre a été dans l'ensemble peu satisfaisante.

19. **Plan national d'investissement agricole (PNIA) 2010-2015.** Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec l'appui de celle-ci, une première mouture du Plan national d'investissement agricole à moyen terme (2010-2015) vient d'être finalisée. Ce plan identifie six programmes: i) amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles; ii) développement des filières vivrières et d'exportation; iii) amélioration de la gouvernance du secteur agricole; iv) renforcement des capacités des parties prenantes au développement de l'agriculture; v) gestion durable des ressources halieutiques; et vi) relance de la filière bois.
20. **Promotion de l'équité hommes-femmes.** Un Document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (DPNEEG) vient compléter les dispositions du DSRP en matière de promotion de la femme. Les efforts du gouvernement sont essentiellement orientés vers le renforcement, d'une part, des capacités des acteurs nationaux et locaux en genre et développement et, d'autre part, de la participation des femmes au processus décisionnel.

Harmonisation et alignement

21. Le COSOP est aligné sur les objectifs gouvernementaux de réduction de la pauvreté et s'aligne sur l'axe 3 du DSRP, à savoir la création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de croissance. Par ailleurs, la stratégie s'aligne sur les domaines prioritaires fixés par le PNIA¹⁸, le PDDA, les politiques sectorielles relatives au développement rural, la Politique agricole de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (PAU) et la stratégie de la CEDEAO. Ainsi, dans le droit fil de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le partenariat avec le gouvernement sera renforcé.
22. Le FIDA fait partie de l'équipe de coordination des Nations Unies. Dans le futur, la mise en place d'un fonctionnaire présent dans le pays¹⁹ devra faciliter la coordination des activités du FIDA et en assurer la cohérence avec celles du gouvernement et des autres partenaires techniques et financiers. Elle devra aussi favoriser la participation à l'élaboration des plans de travail annuels du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF). Des efforts importants seront faits en utilisant autant que possible les systèmes du pays et en créant des synergies entre les projets financés par le FIDA et ceux d'autres partenaires.

III. Enseignements tirés de l'expérience du FIDA dans le pays

A. Résultats, impact et performance des opérations antérieures

23. Depuis 1984, le FIDA a approuvé huit projets en Côte d'Ivoire dont le montant s'élève à 76,7 millions d'USD. Avec le cofinancement d'autres donateurs, ces opérations, qui représentent une valeur totale de 251,4 millions d'USD, ont touché quelque 500 000 ménages. Le premier COSOP (1997) a été mis en œuvre à travers les quatre projets suivants: Projet national d'appui aux services agricoles (PNASA), Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (PACIL), Projet de développement rural dans la région du Zanzan (PDRZ) et Projet d'appui aux petits producteurs maraîchers (PPMS)²⁰. Ce dernier est en cours d'exécution. Le Projet de

¹⁸ La finalisation du processus de formulation du PNIA, qui coïncide avec celui du présent COSOP, a permis au COSOP d'être en cohérence avec le PNIA et ainsi en mesure de financer les programmes d'investissements agricoles qui y sont définis.

¹⁹ Le fonctionnaire présent dans le pays sera chargé de l'unité d'appui sur le terrain.

²⁰ Les autres projets depuis 1984 sont les suivants: i) Projet de développement de la pêche artisanale dans la lagune Aby; ii) Projet de développement rural de Dabakala/Katiola; et iii) Projet de développement rural dans le Nord-Est.

réhabilitation agricole et de réduction de la pauvreté (PRAREP) devrait démarrer au cours du deuxième semestre 2010.

24. Le conflit a gravement affecté la performance des projets. En effet, les activités du PACIL et du PPMS, situés dans la zone Centre-Nord-Ouest²¹, ont été suspendues en 2002, avant la délocalisation de leurs sièges respectifs à Abidjan et le gel des décaissements de prêts de 2004 à 2005. Par contre, le PDRZ n'a pas été gelé mais ses activités ont été fortement réduites et ralenties.
25. Le PNASA a touché près de 420 000 ménages. Le PACIL a introduit avec succès la culture du soja dans la zone du projet, développé l'aulacodiculture²² et introduit de nouvelles variétés d'igname et de manioc. Le projet a obtenu des résultats probants dans le domaine de la commercialisation, à savoir: i) formation en techniques de négociation et comptabilité pour 520 producteurs (dont 63% de femmes); ii) formation de comités de commercialisation dans 145 villages; iii) création d'un Bureau de vente des producteurs (BVP); et iv) mise en place d'un système d'information sur les prix. En outre, le PACIL a créé huit Caisses mutuelles d'épargne et de crédit (CMEC) et renforcé cinq existantes. Le PDRZ a enregistré de bons résultats dans les volets finance rurale et accès à l'eau potable: création de 20 CMEC, construction de 90 forages équipés de pompe manuelle, réhabilitation de 220 pompes et création de 260 comités de gestion. En revanche, les résultats n'ont pas été satisfaisants dans les domaines liés au développement agricole, à la réhabilitation des pistes rurales et au développement de la micro-irrigation. Le PPMS a obtenu un certain nombre de résultats satisfaisants. L'introduction de nouvelles variétés a contribué à améliorer de façon significative la productivité. Le rendement du manioc est passé de 15 à 26 t/ha (73%) et celui de l'igname de 8-10 à 17-22 t/ha (112%-120%). Le rendement des céréales s'est amélioré. Celui du riz irrigué est passé de 3,5 t/ha à 5 t/ha, le maïs a plus que doublé (1-1,5 t/ha à 3,5-4 t/ha) et le soja a triplé (de 300 kg/ha à 0,9-1 t/ha)²³.

B. Enseignements tirés

26. Les principaux enseignements tirés de l'exécution des projets du FIDA en Côte d'Ivoire sont les suivants: i) des IMF non performantes ne peuvent pas être en mesure de satisfaire l'énorme demande de financement provenant du monde rural. Des efforts sont nécessaires afin d'appuyer les IMF à moderniser leur gestion, développer de nouveaux produits adaptés à l'agriculture et créer des liens avec le secteur bancaire. Parallèlement, des solutions alternatives et à court terme pour le financement rural et agricole sont nécessaires; ii) un partenariat stratégique avec des institutions installées durablement dans le pays est un atout dans la mise en œuvre des activités et une garantie de durabilité. En effet, le partenariat établi entre le Centre national de recherche agronomique (CNRA), l'Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER) et le PACIL a permis un bon développement de la culture du soja; iii) la Régie d'avances, créée auprès du MINAGRI, a permis de réduire les retards de paiement provoqués par le Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP). Une solution de ce genre sera adoptée dans tous les programmes futurs du FIDA dans le pays. Ce système pourrait être envisagé dans d'autres pays où le SIGFIP est en place afin d'améliorer les décaissements; iv) le système de suivi-évaluation (S&E) des projets n'est pas en parfait alignement avec celui du gouvernement. Des efforts seront consentis pour améliorer la performance du système à travers l'appui technique et l'harmonisation avec le système du MINAGRI; v) les échanges d'expérience sont un moyen efficace d'apprentissage. Le voyage d'échange du PPMS sur la petite irrigation au Burkina Faso, par exemple, a permis au projet d'améliorer son appui aux bénéficiaires et d'introduire des

²¹ Zone la plus touchée par le conflit.

²² Élevage d'aulacodes (agoutis).

²³ Centre suisse de recherche scientifique (CSRS) 2008. Données prélevées sur champ paysan dans la zone actuelle et future d'intervention du FIDA.

innovations. Cette approche sera poursuivie dans les pays de la sous-région, surtout dans les domaines de la transformation et de la conservation des produits agricoles; vi) une stratégie de pérennisation des acquis est nécessaire du fait de la courte durée de vie des projets. Pour ce faire, une approche-programme sera adoptée afin d'identifier, dès la formulation des projets, des mécanismes assurant la pérennité des investissements; vii) la nature non exclusive de la stratégie de ciblage a permis d'atteindre les couches les plus vulnérables de la population. Dans un pays où les femmes ne sont pas propriétaires foncières et les jeunes n'ont pas assez de crédibilité auprès des autorités coutumières, la participation de ces sous-groupes au processus décisionnel est nécessaire et leur prise en compte n'exclura pas la participation des hommes.

IV. Cadre stratégique du FIDA pour le pays

A. Avantage comparatif du FIDA

27. L'avantage comparatif du FIDA en Côte d'Ivoire tient à ses longues années d'intervention dans le développement agricole du pays et son expérience acquise dans les domaines suivants: i) ciblage des ruraux pauvres plus vulnérables (en particulier femmes et jeunes) vivant dans les zones marginales; ii) appui aux groupements de producteurs; et iii) partenariat avec les structures nationales de recherche et conseil agricoles.

B. Objectifs stratégiques

28. Le COSOP 2010-2015 pour la Côte d'Ivoire vise à renforcer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs vivriers et maraîchers à travers le renforcement du pouvoir de programmation et de décision des OPA, et de leur capacité de participation active au développement des filières vivrières et maraîchères.
29. La priorité sera donnée à la consolidation des acquis des anciens projets et de ceux en cours, essentiellement dans les domaines de la production et de la commercialisation. Le programme de pays s'attellera également au développement des autres maillons de la filière, en l'occurrence la conservation et la transformation. En outre, du fait de la centralité du rôle des OPA dans la nouvelle stratégie et de leur faiblesse actuelle, un accent particulier sera accordé à la structuration de base des OPA et au renforcement de leur participation aux processus décisionnels et de leur capacité d'appui à leurs membres. Cela se fera tout en soutenant les institutions de recherche et appui conseil agricoles (CNRA, ANADER) et le FIRCA. Le lien et la synergie entre les groupements de base et l'ANOPACI seront également renforcés.
30. En ce qui concerne le financement rural et agricole, en accord avec la stratégie de microfinance du gouvernement, le FIDA travaillera avec d'autres partenaires pour la mise en œuvre d'un plan de redressement du Réseau des caisses mutuelles d'épargne et de crédit (RCMEC). Entre-temps et en l'absence d'autres institutions de financement de l'agriculture, le programme utilisera le système de *matching grant* pour les intrants agricoles et le petit équipement afin de créer un fonds de roulement au sein de groupements paysans. La mise en place des *matching grants* s'accompagnera d'un service d'appui dans le but d'assurer la reconstitution de fonds et la durabilité du système. Le lien entre les OPA et les CMEC sera progressivement renforcé. L'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de relance du RCMEC et les expériences des *matching grants*²⁴ seront évalués lors de la revue à mi-parcours du COSOP. Les résultats de cette évaluation pourraient réorienter la stratégie du FIDA vis-à-vis du financement rural et agricole en Côte d'Ivoire.

²⁴ Une étude systématique sur les moteurs, les parcours et les espaces pour l'application à plus grande échelle de ce système a été entamée. Le même genre d'étude a également démarré pour l'utilisation d'inoculum dans la sojaculture.

31. Le présent COSOP s'articule autour de deux objectifs stratégiques: i) La capacité de participation des organisations de producteurs aux processus de programmation et de décision à l'échelon local et national est renforcée; et ii) l'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés est amélioré.
32. **Objectif stratégique 1 (OS 1):** La capacité de participation des organisations de producteurs aux processus de programmation et de décision à l'échelon local et national est renforcée. Vu le manque d'organisation et de crédibilité qui caractérise la plupart des OPA, l'enjeu sera avant tout de les structurer à travers l'appui: i) à l'obtention de la reconnaissance juridique; ii) à l'adhésion aux unions existantes ou la création de nouvelles unions; iii) au renforcement de la gouvernance interne; iv) au renforcement d'un système interne d'échanges d'informations; v) à la fourniture de services rentables d'appui aux membres; et vi) à l'alphabétisation. Le programme s'attellera également à renforcer et accompagner les OPA dans leur participation à la prise de décision aux niveaux local et départemental, et surtout dans l'établissement de liens durables avec le secteur privé. Cela se fera à travers: i) l'appui au dialogue avec les conseils généraux et à la participation à l'élaboration des plans de développement territorial; ii) le renforcement des capacités de lobbying et de plaidoyer; iii) l'amélioration des capacités de négociation de contrats et de l'accès au conseil juridique; et iv) l'appui à la participation à de nouveaux modèles d'affaires. Une attention particulière sera accordée à la formation des jeunes ruraux – femmes et hommes.
33. Les capacités techniques et professionnelles des OPA, dans les domaines de la production, de la conservation, de la transformation et de la commercialisation seront renforcées dans le cadre du deuxième objectif.
34. **Objectif stratégique 2 (OS 2):** L'accès des petits producteurs à des services de production efficaces, à des technologies appropriées et aux marchés est amélioré. En ce qui concerne la production, le programme appuiera: i) la recherche agricole pour l'introduction et la dissémination de nouvelles variétés et boutures résistantes et à haut rendement ainsi que la mise au point d'itinéraires techniques adaptés; ii) la dissémination des résultats de la recherche et l'appui conseil; iii) la facilitation de l'accès aux semences améliorées et aux autres intrants; iv) l'amélioration de l'accès au crédit; et v) la réhabilitation des aménagements hydro-agricoles. L'accès à des marchés garantis et rémunérateurs sera axé principalement sur l'appui à la commercialisation et sur la valorisation de la production agricole. Cela se fera à travers: i) la dissémination de techniques efficaces de conservation, de transformation et de conditionnement; ii) l'amélioration de l'accès aux équipements de transformation; iii) le renforcement des capacités des OPA en organisation de la vente, gestion et comptabilité, qualité et hygiène; iv) la construction et/ou la réhabilitation des infrastructures de commercialisation; et v) l'amélioration de l'accès à l'information sur les prix et les marchés. Comme pour l'OS 1, la formation et la participation des jeunes dans le cadre de la professionnalisation du métier d'agriculteur feront l'objet d'une attention particulière.

C. Perspectives d'innovation

35. Le FIDA appuiera: i) la production d'inoculum de soja dans le but d'améliorer la productivité; ii) l'identification et la dissémination de techniques favorisant l'adaptation au changement climatique; iii) la diffusion des éco-fermes; et iv) le système de *warrantage* pour faciliter l'accès au crédit.

D. Stratégie de ciblage

36. **Stratégie de ciblage.** L'identification du groupe cible se fera à travers les étapes suivantes: i) détermination des zones géographiques structurellement affectées par l'incidence de l'insécurité alimentaire chronique et/ou de la pauvreté; ii) analyse du système de vie des groupes vulnérables à travers le ciblage géographique; iii) détermination des contraintes et du potentiel des groupes concernés et de leurs

systèmes de vie, en termes d'agriculture et de capital social et humain; et iv) par rapport aux contraintes, identification de celles que le FIDA peut lever et de celles qui pourront être mieux gérées par les autres partenaires.

37. **Ciblage géographique.** Le FIDA continuera à couvrir les régions des Savanes (Nord), de la Vallée du Bandama (Centre-Nord) et de Zanzan (Nord-Est) dans le but de consolider les interventions déjà en cours. Le programme sera étendu à la région des Montagnes (Ouest), compte tenu du niveau élevé de la pauvreté structurelle, de la vulnérabilité persistante de certains groupes et du potentiel agricole. Le manque d'expérience du FIDA et les dynamiques socioéconomiques dans cette zone militent en faveur d'une intervention sur base pilote.
38. **Groupes cibles.** Le groupe cible est constitué des petits producteurs vivriers et maraîchers pratiquant les filières spécifiques et prioritaires à chaque région. La filière riz sera appuyée dans toutes les régions d'intervention. Les structures délivrant les produits et les services nécessaires au développement des filières ciblées bénéficieront également d'un soutien. Les sous-groupes prioritaires du programme sont les femmes et les jeunes – femmes et hommes – ruraux.
- **Femmes rurales.** Les femmes représentent 49,2% de la population ivoirienne²⁵. Elles assurent 60% à 80% de la production et de la commercialisation vivrière nécessaires à l'alimentation des zones rurales et urbaines. Elles s'occupent souvent de familles très nombreuses, mais ne gagnent que 22% des revenus des hommes²⁶. Avec le conflit dans la zone Centre-Nord-Ouest, l'accessibilité aux services de base est devenue plus difficile. Aux problèmes structurels est venue s'ajouter l'augmentation de la prostitution et des violences domestiques et sexuelles. L'environnement économique défavorable, la perte de fertilité des sols et la réduction des pluies ont poussé les femmes rurales à se lancer davantage dans des activités génératrices de revenus (petite transformation, petit commerce), devenant ainsi les piliers des communautés.
 - **Jeunes ruraux.** Les jeunes de 15 à 30 ans représentent plus de 55% de la population ivoirienne²⁷. Leur situation reste préoccupante, surtout depuis la crise sociopolitique de septembre 2002. L'augmentation de la pauvreté rurale, la pénibilité des conditions de vie et de travail, l'insuffisance d'emplois et de revenus sont à l'origine de l'exode rural des jeunes. Ceux qui ne partent pas se retrouvent souvent désœuvrés et ont difficilement accès aux facteurs de production et aux services de base. Ils forment un groupe à haut risque et une menace potentielle pour la sécurité des biens et des personnes. Toutefois, dans certaines régions (comme le Nord), faisant preuve d'une bonne capacité d'adaptation aux pratiques agricoles et aux technologies modernes, les jeunes ruraux peuvent constituer la clé de voûte du processus de professionnalisation du métier d'agriculteur.

E. Articulation au niveau des politiques

39. Les principaux thèmes qui feront l'objet de concertation sur les politiques sont les suivants: i) la participation des organisations de producteurs aux processus décisionnels à l'échelon local, régional et national; ii) l'élaboration de programmes et d'actions spécifiques pour les jeunes; iii) le lien entre les petits producteurs et le secteur privé; et iv) l'allocation du budget du gouvernement au renforcement des OPA; et v) le dialogue sur la mise en œuvre du plan de redressement du RCMEC.

²⁵ Banque mondiale, GenderStats, 2006.

²⁶ Plan national d'action pour la femme (PNAF), 2003.

²⁷ Recensement général de la population et de l'habitat, 1998.

V. Gestion du programme

A. Gestion du COSOP

40. Pour un meilleur suivi de la performance du programme de pays, un système de S&E unique sera mis en place. L'alignement de ce système sur celui du MINAGRI et de la coordination de la mise en œuvre du DSRP²⁸ sera nécessaire pour suivre de près la contribution du programme FIDA à la réalisation des objectifs de développement agricole et de réduction de la pauvreté. Chaque année, un rapport d'étape annuel sur l'exécution du COSOP sera établi par le chargé de programme de pays et discuté avec l'EGPP. L'examen à mi-parcours du COSOP aura lieu en 2013. L'évaluation terminale se déroulera à la fin de 2015.

B. Gestion du programme de pays

41. Le PPMS se clôturera en 2012 et le PRAREP sera exécuté au cours de la période couverte par le COSOP. Une unité unique de gestion pour les deux projets vient d'être mise en place comme premier pas vers l'approche-programme. La supervision directe du programme sera conduite annuellement par le FIDA en étroite collaboration avec l'EGPP, les autorités déconcentrées et les conseils généraux. Chaque année, un atelier, coordonné par l'EGPP, sera organisé en vue de l'examen annuel du COSOP. La création d'un bureau de liaison à Abidjan sera envisagée afin de coordonner les activités de gestion des savoirs et de communication. L'accroissement des interventions du FIDA dans le pays conduira à la mise en place d'un fonctionnaire présent dans le pays qui assurera la coordination des relations et des échanges avec les autorités locales et les autres partenaires de développement dans le pays.

C. Partenariats

42. Le FIDA consolidera et développera des partenariats avec les institutions qui ont un avantage comparatif et sont capables de lever les contraintes identifiées au niveau de chaque maillon de la filière²⁹: i) CNRA – recherche agronomique; ii) ANADER – conseil agricole; iii) FIRCA – coordination et financement de la recherche et du conseil agricoles; iv) ANOPACI – commercialisation et systèmes d'information sur les marchés; v) Programme national riz – coordination des activités de développement de la filière riz; vi) Banque mondiale – développement des chaînes de valeurs³⁰. Le partenariat sera aussi recherché avec les structures régionales (Africa Rice Centre, Songhai). En outre, dans le cadre d'initiatives internationales telles que la Coalition pour le développement de la riziculture en Afrique (CARD), l'accent sera mis sur le partenariat avec certaines institutions (notamment avec l'Agence japonaise de coopération internationale) ainsi que la coopération Sud-Sud (Brésil, Égypte, Chine). En ce qui concerne les partenariats institutionnels, le FIDA continuera à travailler en collaboration avec le MINAGRI et ses structures déconcentrées. Le FIDA s'efforcera également d'établir une solide collaboration entre les petits producteurs et le secteur privé, notamment les sociétés de l'agroalimentaire.

D. Gestion des savoirs et communication

43. Le FIDA vise à améliorer l'efficacité des interventions par la diffusion et le partage de l'expérience acquise, et à donner plus de visibilité au programme à travers la formulation d'une stratégie dont les axes principaux consisteront à: i) investir dans la mise en place d'outils et de systèmes d'information, dont un système de S&E, qui permettront de collecter l'information à tout moment et de la diffuser; ii) favoriser la liaison et la participation à des réseaux thématiques, nationaux et régionaux tels que

²⁸ Comités locaux du DSRP.

²⁹ Voir aussi Dossiers clés 2 et 3.

³⁰ La première phase du programme proposé dans l'Appendice V sera cofinancée avec la Banque mondiale. En outre, le programme travaillera en partenariat avec le Programme ouest-africain de productivité agricole (WAAPP-I) financé par la Banque mondiale (recherche et transfert de technologies).

FIDAfrique; iii) communiquer et partager les expériences au sein de la Division Afrique de l'Ouest et du Centre; iv) mettre en place des mécanismes d'échange et d'amélioration de l'accès des jeunes et des femmes à l'information et aux savoirs en utilisant radios rurales, plateformes de consultation, etc.; v) développer et consolider des relations avec les principaux partenaires médiatiques pour des activités efficaces de sensibilisation et de diffusion; et vi) favoriser l'échange entre les projets financés par le FIDA et ceux des autres partenaires et du gouvernement. Comme pour le S&E, l'EGPP jouera un rôle important dans la définition des axes d'action, de la stratégie de communication et de la coordination des activités de gestion des savoirs³¹.

E. Cadre de financement SAFF

44. Le cadre indicatif de financement du programme de pays 2010-2015 s'appuiera sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFF) du FIDA. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le score SAFF est de 3,01 sur une échelle de 5, ce qui correspond à une allocation d'un montant de 19,9 millions d'USD pour les trois premières années du COSOP (2010-2012) et d'environ 22,0 millions d'USD pour la période 2013-2015. Le COSOP financera un programme d'appui au développement des filières vivrières et maraîchères en deux tranches correspondant aux deux cycles du SAFF³².
45. La formulation des objectifs stratégiques et des mesures d'atténuation des risques est en conformité avec les notes du SAFF telles qu'indiquées au tableau 1 ci-après. Afin d'améliorer les notes relatives à la performance du programme, le FIDA s'engagera à: i) accélérer le démarrage des projets grâce à une conception plus simple; ii) accélérer la passation des marchés par les projets grâce à la validation, chaque année, par la Direction générale des marchés publics, des plans de passation des marchés des projets du FIDA, dans le but d'en assurer la cohérence avec les méthodes de passation en vigueur dans le pays; et iii) pallier l'insuffisance et les retards des décaissements des fonds de contrepartie en limitant la contribution du gouvernement à la prise en charge de droits et taxes.

Tableau 1

Calcul de l'allocation SAFF pour la première année du COSOP

<i>Indicateur</i>		<i>COSOP Année 1</i>
Notes évaluant le secteur rural		
A i)	Dispositif politique et juridique encadrant les organisations rurales	3,25
A ii)	Dialogue entre le gouvernement et les organisations rurales	3,00
B i)	Accès à la terre	2,75
B ii)	Accès à l'eau à usage agricole	3,00
B iii)	Accès aux services de recherche et de vulgarisation agricoles	3,00
C i)	Conditions propices au développement des services financiers ruraux	3,00
C ii)	Climat des investissements pour les entreprises rurales	3,17
C iii)	Accès aux marchés des intrants et des produits agricoles	3,25
D i)	Accès à l'éducation dans les zones rurales	3,26
D ii)	Représentation	3,00
E i)	Affectation et gestion des fonds publics en faveur du développement rural	2,88
E ii)	Obligation redditionnelle, transparence et corruption dans les zones rurales	2,58
Moyenne des notes cumulées		3,01
Notation des projets à risque (PAR) 2007		4
Indice d'affectation des ressources de l'IDA (2006)		2,66
Note du pays (2007)		2 913
Allocation triennale (en dollars des États-Unis, 2009)		19,9

³¹ En attendant la création du bureau de liaison, la mise en œuvre de cette stratégie pourra être financée par les projets en cours (système du partage des coûts).

³² La note conceptuelle du programme est présentée à l'Appendice V.

Tableau 2

Relations entre les indicateurs de performance et la note du pays

Scénario de financement	Note PAR (+/- 1)	Note de performance du secteur rural (+/- 0,3)	Variation en pourcentage du score SAFFP du pays par rapport au scénario de base
Hypothèse basse	3	2,71	-27%
Hypothèse de base	4	3,01	0%
Hypothèse haute	5	3,31	31%

F. Risques et gestion des risques

46. Le pays fait face à un certain nombre de risques susceptibles d'entraver la bonne exécution du programme de pays. Ces risques et les mesures d'atténuation proposées sont présentés ci-dessous:
47. **Instabilité politique.** De nombreux donateurs conditionnent leurs investissements au rétablissement de la stabilité politique. Pour faire en sorte que le cofinancement de la Banque mondiale en faveur du programme proposé ne soit pas compromis, un cofinancement parallèle et non en *pari passu* sera proposé d'une part, et d'autre part des efforts de mobilisation de cofinancements alternatifs seront consentis auprès d'autres donateurs. Par ailleurs, les communautés rurales et les OPA seront appuyées et fortement impliquées dans la mise en œuvre du programme, ce qui est susceptible de réduire les risques.
48. **Corruption.** La corruption semble être répandue dans le pays³³. Afin de pallier le risque qu'elle puisse compromettre les résultats, les initiatives du gouvernement et des autres bailleurs de fonds pour la bonne gouvernance seront accompagnées et soutenues. En matière de passation des marchés, une analyse du code des marchés publics a été réalisée afin de déterminer la conformité de celui-ci aux Directives du FIDA. En outre, le renforcement des capacités des OPA et des cadres clés concernés et leur participation au processus de passation des marchés devraient améliorer la transparence et, partant, réduire la corruption.
49. **Jeunes sans emploi.** Étant donné que les jeunes Ivoiriens³⁴ constituent un groupe à risque pouvant être à l'origine de nouvelles formes de violence et de dégradation du climat social, le programme proposé envisagera des activités adaptées afin d'assurer la participation des jeunes – femmes et hommes – au développement des filières agricoles.
50. **Conflits fonciers.** Des conflits entre autochtones/allochtones et allogènes ont eu lieu dans le pays. La réforme foncière en cours permet la reconnaissance des droits coutumiers et leur transformation en droits de propriété mieux sécurisés. En outre, pour atténuer les risques dans ce domaine, tout investissement du programme en matière d'aménagements hydro-agricoles sera subordonné à la clarification du statut foncier du site concerné.
51. **Contrôles routiers abusifs.** La Côte d'Ivoire perd 95 à 150 milliards de francs CFA par an du fait des taxes routières incontrôlées³⁵. Ces barrages causent aussi un ralentissement des transactions engendrant des pertes au niveau des produits agricoles transportés. La Banque mondiale s'est engagée dans un programme de "lutte contre les tracasseries routières". Le programme proposé travaillera avec la Banque mondiale dans ce domaine.

³³ L'indice de perception de la corruption de Transparency International plaçait, en 2008, la Côte d'Ivoire au 151^e rang sur 179 pays.

³⁴ Ruraux sans emploi, ex-combattants démobilisés ou ayant participé aux conflits armés, déscolarisés sans emploi, etc.

³⁵ Étude Banque mondiale, mai 2008.

52. **Processus de décentralisation récent.** Les conseils généraux des départements n'ont été créés qu'en 2002. Le transfert des compétences n'est pas encore achevé et les capacités techniques des cadres de ces collectivités territoriales sont faibles. Un plan de renforcement des capacités est nécessaire pour leur permettre d'être en mesure de conduire le développement local. Le programme proposé s'efforcera de les impliquer dans le suivi de la mise en œuvre.
53. **Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP).** Au niveau de l'exécution financière du programme, les expériences du passé ont montré que les rigidités du SIGFIP avaient eu un impact négatif sur la performance des projets en Côte d'Ivoire. L'introduction de la procédure de "régie d'avances" utilisée pour le PPMS et le PRAREP réduira les délais de paiement et favorisera l'exécution budgétaire des projets futurs.
54. **Changement climatique.** Les effets du changement climatique sont déjà évidents, surtout dans le nord du pays où les activités agricoles et d'élevage sont affectées par la modification du régime des précipitations et la dégradation des sols. Le programme adoptera une stratégie d'adaptation et de renforcement de la résilience des populations au changement climatique.

Processus de consultation pour l'élaboration du COSOP

1. Le processus de préparation du COSOP en Côte d'Ivoire avait été piloté par le MINAGRI. Ce processus avait commencé en 2007, mais il fut suspendu en attendant la préparation du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Un document provisoire et intermédiaire du COSOP fut préparé à l'issue de ce processus en 2008. Avec la finalisation du DSRP de la Côte d'Ivoire en 2008, le FIDA a repris l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'intervention en Côte d'Ivoire pour les six (6) prochaines années (2010-2015).
2. A partir des mois de novembre et décembre 2009, le processus d'élaboration du COSOP a suivi les étapes suivantes:
 - **Lancement du processus de formulation.** La mise à jour du document provisoire et intermédiaire préparé en 2008 sur la base des changements qui ont eu lieu dans le pays (contexte socio-économique et institutionnel, stratégies et politiques du gouvernement, stratégies des autres partenaires, etc.) a abouti à une première mouture du document du COSOP. En janvier 2010, le MINAGRI et le FIDA ont lancé de façon formelle le processus de formulation du COSOP (consultations/réunions avec les autorités gouvernementales, les services techniques des différents ministères, les PTF bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé, les ONG et la société civile), et désigné les membres de l'Equipe de gestion du programme-pays (EGPP).
 - **Analyse de base de la pauvreté rurale.** Une mission du FIDA s'est rendue dans le pays, en particulier dans les zones du Nord, du Centre-nord et de l'Ouest, dans le but de réaliser une analyse de base de la pauvreté. L'objectif de la mission a consisté principalement dans la collecte et l'analyse des données de base sur la pauvreté rurale en Côte d'Ivoire, et s'est déroulé à travers des séances de travail, des discussions avec les principales institutions concernées, et des visites de terrain. Les résultats de l'analyse ont contribué à orienter la décision du FIDA d'étendre ses interventions à l'Ouest (région des Montagnes). Une deuxième mouture du document du COSOP a été finalisée suite à la mission et soumise pour avis aux membres de l'EGPP, y compris le Gouvernement, les autres PTF, les organisations professionnelles agricoles, les ONG, le secteur privé, etc.
 - **Atelier régional de Bouaké.** Un atelier régional a eu lieu à Bouaké les 14 et 15 avril 2010 pour réfléchir et échanger avec les organisations professionnelles agricoles, les autorités locales et les structures de l'encadrement des zones géographiques d'intervention, sur les axes stratégiques retenus dans le COSOP. L'atelier a permis l'appropriation par les bénéficiaires et les structures partenaires du terrain de la stratégie proposée. Les travaux de groupes ont fait ressortir une parfaite cohérence entre les choix relatifs à la stratégie de ciblage (zones géographiques d'intervention, groupes cibles, et objectifs stratégiques) et les exigences du terrain.
 - **Réunion de validation.** Le 16 juillet 2010 le MINAGRI a organisé une réunion de validation de la dernière version du COSOP incluant les observations faites par les différentes parties (Ministères, secteur privé, société civile, PTF, etc.). Les interventions des participants ont permis de clarifier certains aspects de la stratégie, et en ont confirmé l'alignement aux orientations stratégiques du gouvernement et des partenaires techniques et financiers.

Situation économique du pays

COUNTRY DATA

Côte d'Ivoire

Land area (km2 thousand) 2007 1/	318	GNI per capita (USD) 2007 1/	880
Total population (million) 2007 1/	20.12	GDP per capita growth (annual %) 2007 1/	-1
Population density (people per km2) 2007 1/	63	Inflation, consumer prices (annual %) 2007 1/	2
Local currency		Exchange rate: USD 1 = 531.98 XOF	
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual pop. growth rate)1/	2.3	GDP (USD million) 2007 1/	3.80
Crude birth rate (per thousand people) 2007 1/	35	GDP growth (annual %) 1/	
Crude death rate (per thousand people) 2007 1/	11	2000	-3.7
Infant mortality rate (per thousand live births) 2007 1/	89	2007	1.7
Life expectancy at birth (years) 2007 1/	57		
Total labour force (million) 2007 1/	7.41	Sectoral distribution of GDP 2007 1/	
Female labour force as % of total 2007 1/	30	% agriculture	24
		% industry	25
		% manufacturing	18
		% services	51
Education		Consumption 2007 1/	
School enrolment, primary (% gross) 2007 1/	72	General government final consumption expenditure (as % of GDP)	9
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2007 1/	n/a	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	77
		Gross domestic savings (as % of GDP)	14
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2007 1/	40 a/	Merchandise exports 2007 1/	8 476
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2007 1/	17 a/	Merchandise imports 2007 1/	6 160
		Balance of merchandise trade	2 316
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2007 1/	4 a/	before official transfers 2007 1/	-605
Physicians (per thousand people)	n/a	after official transfers 2007 1/	-146
Population using improved water sources (%) 2004 1/	81	Foreign direct investment, net 2007 1/	427
Population with access to essential drugs (%) 1/	n/a		
Population using adequate sanitation facilities (%) 2004 1/	24	Government Finance	
Agriculture and Food		Cash surplus/deficit (as % of GDP) 2007 1/	-1
Food imports (% of merchandise imports) 2007 1/	17	Total expense (% of GDP) 2007 1/	21
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2007 1/	42 a/	Total external debt (USD million) 2007 1/	n/a
Food production index (1999-01=100) 2007 1/	02 a/		
Cereal yield (kg per ha) 2007 1/	1 710	Present value of debt (as % of GNI) 2007 1/	67
		Total debt service (% of GNI) 2007 1/	2
Land Use		Lending interest rate (%) 2007 1/	n/a
Arable land as % of land area 2007 1/	11 a/	Deposit interest rate (%) 2007 1/	4
Forest area as % of total land area 2007 1/	33 a/		
Irrigated land as % of cropland 2007 1/	n/a		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* database CD ROM 2009

Cadre de gestion des résultats du COSOP

Alignement à la stratégie du pays		Résultats clés pour le COSOP			Objectifs institutionnels/ politiques du COSOP(*)																	
Axes et objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté		Objectif général du COSOP: La sécurité alimentaire et les revenus des petits producteurs vivriers et maraichers soutenus par le Programme sont renforcés de manière durable.																				
DSRP : L'objectif du DSRP en matière d'agriculture est de réduire la malnutrition et d'assurer une autosuffisance alimentaire.		Objectif stratégiques du COSOP :	Indicateurs de résultat du COSOP ³⁶	Indicateurs clés du COSOP																		
<p>Axe 3 : Création d'emplois et de richesse par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance</p> <p>E10 : Les revenus des acteurs du monde rural sont améliorés</p>	<p>P24 : Les organisations de gestion et les mécanismes de contrôle des filières agricoles sont fonctionnels et efficaces</p>	<p>OS1 : La capacité de participation des organisations de producteurs aux processus de programmation et de décision à l'échelon local et national est renforcée</p>	<ul style="list-style-type: none"> 50% des OPA soutenues par le Programme participent aux processus de planification du développement local 25% des OPA soutenues par le Programme sont consultées par les Conseils généraux dans l'allocation des ressources budgétaires Au moins 40% des bénéficiaires sont des femmes Au moins 20% des bénéficiaires sont des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> 25% des OPA soutenues par le Programme ont été formalisées 25% des OPA soutenues par le Programme sont membres d'une union 25% des OPA soutenues par le Programme offrent des services rentables d'appui à leurs membres 	<ul style="list-style-type: none"> Le Gouvernement et les autres partenaires allouent une plus grande partie de leur budget au renforcement des OPA 15% des projets du plan de développement local des Conseils généraux des zones ciblées concernent l'agriculture 																	
	<p>P22 : Les capacités de production et d'écoulement des produits agricoles, agropastoraux et halieutiques sont renforcées</p> <p>P23 : Les produits agricoles, agropastoraux et halieutiques sont commercialisés à des prix rémunérateurs</p>	<p>OS2 : L'accès des petits producteurs à des services efficaces de production, à des technologies appropriées et aux marchés est amélioré</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les rendements des cultures retenues ont augmenté comme suit dans les zones ciblées: <table border="1" style="margin-left: 20px;"> <thead> <tr> <th>Culture</th> <th>Rendement actuel</th> <th>Hausse de Rendement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Riz pluvial</td> <td>0,8 t/ha</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Riz irrigué</td> <td>3,5 t/ha</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>Igname</td> <td>8-10 t/ha</td> <td>35%</td> </tr> <tr> <td>Manioc</td> <td>15 t/ha</td> <td>35%</td> </tr> <tr> <td>Mais</td> <td>1-1,5 t/ha</td> <td>30%</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> La production mise en marché par les petits producteurs ciblés s'est accrue de 20% Les revenus des petits producteurs ciblés ont augmenté de 20% 25% de petits producteurs ciblés ont adopté des technologies améliorées de production, conservation, transformation et/ou commercialisation Au moins 40% des bénéficiaires sont des femmes Au moins 20% des bénéficiaires sont des jeunes 	Culture	Rendement actuel	Hausse de Rendement	Riz pluvial	0,8 t/ha	30%	Riz irrigué	3,5 t/ha	30%	Igname	8-10 t/ha	35%	Manioc	15 t/ha	35%	Mais	1-1,5 t/ha	30%	<ul style="list-style-type: none"> 25-30% de petits producteurs et leurs OPA ont été formés aux méthodes et techniques de production, transformation, conservation et de commercialisation, dans les zones ciblées 25% des petits producteurs ont accès à des périmètres d'irrigation aménagés/remis en état dans les zones ciblées 25% des OPA soutenues par le Programme ont accès à des installations de transformation, de stockage et/ou de commercialisation dans les zones ciblées 30% des OPA soutenues par le Programme ont accès aux informations sur les marchés et les prix
Culture	Rendement actuel	Hausse de Rendement																				
Riz pluvial	0,8 t/ha	30%																				
Riz irrigué	3,5 t/ha	30%																				
Igname	8-10 t/ha	35%																				
Manioc	15 t/ha	35%																				
Mais	1-1,5 t/ha	30%																				

³⁶ Les indicateurs du Cadre de gestion des résultats sont alignés aux projets en cours et au Programme national d'investissement agricole (PNIA). La situation de référence des indicateurs autres que les rendements sera définie à partir de l'enquête de base du PRAREP et les enquêtes du Système de Gestion des Résultats et de l'Impact (SYGRI).

Cadre de gestion des résultats du précédent COSOP

	Situation à la formulation du COSOP	Situation à l'achèvement du COSOP	Enseignements tirés
A. Objectifs stratégiques du pays			
Programme national de lutte contre la pauvreté (PNLP) (Juin 1997) Mesures spécifiques dans les domaines de la santé, l'éducation, la participation des femmes au développement, et l'exode des jeunes des campagnes	Situation économique (1997) <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIB par habitant: 730 USD ▪ Taux croissance PIB par habitant: 3% ▪ Dépenses publiques (% PIB): 7% ▪ Taux d'inflation: 4% ▪ Contribution de l'agriculture au PIB (%): 23% Pauvreté (1998) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de pauvreté nationale: 33,6% ▪ Pauvreté rurale: 41,8% ▪ Pauvreté urbaine: 23,4% 	Situation économique (2007) <ul style="list-style-type: none"> ▪ PIB par habitant: 880 USD ▪ Taux croissance PIB par habitant (%): -1% ▪ Dépenses publiques (% PIB): 9% ▪ Taux d'inflation: 2 % ▪ Contribution de l'agriculture au GDP (%): 24% Pauvreté (2008) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de pauvreté nationale: 48,9% ▪ Pauvreté rurale: 62,5% ▪ Pauvreté urbaine: 29,5% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La situation socio-économique s'est fortement dégradée suite à la crise militaro-politique de 2002 ▪ L'instabilité politique persistante a contribué au ralentissement de la croissance économique et l'aggravation de la pauvreté ▪ La pauvreté a augmenté en milieu rural
B. Objectifs stratégiques du COSOP			
OS-1: Appui aux organisations paysannes pour la production et la commercialisation des produits agricoles			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats faibles à cause de la crise, de l'instabilité politique, des délais dans le décaissement des fonds de contrepartie, et de la complexité des procédures publiques de gestion financière
OS-2: Accès aux services financiers ruraux			
OS-3: Infrastructures rurales			
C. Programmes et projets			
Projet national d'appui aux services agricoles (PNASA)	Approuvé en 1994	Clos en 2000	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ciblage. L'appui des femmes et des jeunes a été une priorité pour le FIDA, surtout après la guerre. ▪ Innovation. i) Introduction de la culture du soja dans les zones d'intervention pour diversifier les sources de revenu; ii) renforcement des capacités en gestion et négociation à travers la création des bureaux de vente des producteurs (BVP); iii) l'introduction de l'élevage non conventionnel (aulacodiculture); iv) le développement d'un savoir-faire local en termes de petite irrigation. ▪ Durabilité. Le conflit, et l'instabilité qui a suivi, rendent difficile une évaluation de la durabilité des activités menées. PPMS et PACIL ont été gelés de 2002 à 2005, néanmoins les activités initiées ont continuées sans appui externe. ▪ Le FIDA a essayé d'adapter le programme pays au contexte post-conflit et de hausse de prix: le PPMS a été recadré en 2008, et un projet d'urgence a été formulé (PRAREP).
Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (PACIL)	Approuvé en 1996	Clos en 2006	
Projet de développement rural du Zanzan (PDRZ)	Approuvé en 1998	Clos en 2006	
Projet d'appui aux petits producteurs maraichers dans les régions des Savanes (PPMS)	Approuvé en 2000	En cours	
D. Performances du FIDA			
Concertation sur les politiques	NA	NA	
Partenariat	NA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Partenaire principal: PNUD (actif dans la zone CNO) 	
Gestion du programme de pays	NA	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats faibles et limités ▪ Délais de décaissement des fonds de contrepartie ▪ Rigidité du Système de gestion des fonds publics (SIGFIP) 	

Réserve de projets

I. Programme d'appui au développement des filières vivrières et maraîchères

A. Introduction

1. Le COSOP (2010-2015) financera le Programme d'appui au développement des filières vivrières et maraîchères, **pour un montant total d'environ 42 millions d'USD, financé en deux tranches** correspondant aux deux cycles du SAFP (2010-2012 et 2013-2015). Le Programme financera chaque maillon de la chaîne de valeur, de la production à la consommation. Le choix et la priorité des maillons à financer seront déterminés sur la base des besoins des populations et des résultats des analyses à conduire lors de la formulation du Programme.
2. Durant la période 2010-2012 relative à la première tranche de financement, le Programme se concentrera sur la consolidation des acquis des anciens projets et des actions des projets en cours, concernant essentiellement les domaines de la production et de la commercialisation. En outre, du fait de la centralité du rôle des OPA dans la nouvelle stratégie et de leur faiblesse actuelle, un accent particulier sera accordé à la structuration de base des OPA et au renforcement de leur participation à la prise de décision au niveau local et national. La **deuxième tranche de financement relative à la période 2013-2015** concernera d'une part, les activités entamées par le premier financement mais nécessitant encore d'appui, et d'autre part, financera les activités relatives à d'autres maillons des filières comprenant la transformation et la conservation.
3. La structuration et l'appui aux OPA se fera tout en soutenant les institutions de recherche et appui conseil agricoles, et autres structures d'appui (CNRA, ANADER, FIRCA, etc.). Le lien et la synergie entre les groupements de base et l'association nationale (ANOPACI) seront également renforcés.

B. Zone géographique d'intervention possible et groupe cible

4. Le Programme proposé couvrira deux zones: i) les régions de la Vallée du Bandama (Centre-nord), des Savanes (Nord) et de Zanzan (Nord-est), et ii) la région des Montagnes (Ouest). Le FIDA interviendra dans la région des Montagnes à travers des activités pilotes qui seront évaluées lors de la revue à mi-parcours. En cas de résultats favorables de l'évaluation, et dès que le niveau de la production et de l'organisation des paysans le permettront, les activités pilotes pourront être intensifiées, étendues et alignées au reste du Programme.
5. Le groupe cible prioritaire est constitué des petits producteurs de vivriers (riz, ignames, maïs, manioc, soja, etc.) et maraîchers. Les structures publiques, faitières et privées, qui délivrent les produits et les services nécessaires pour le développement des cultures ciblées bénéficieront également d'appui. Les interventions cibleront, selon le cas et surtout dans l'Ouest, les jeunes (de 15 à 30 ans) et les femmes, ayant des contraintes et un potentiel spécifiques pour l'intensification des activités agricoles et de développement des filières.

C. Justification

6. **Vallée du Bandama, Savanes, Nord-Zanzan.** Les interventions du FIDA du passé se sont concentrées dans la région du Centre-nord, du Nord et Nord-est à cause du niveau de pauvreté et/ou d'insécurité alimentaire élevé de ces régions. En effet, la région du Nord, dite des Savanes, continue d'être la région où l'incidence de pauvreté est la plus élevée dans le pays, et la pauvreté rurale a doublé entre 2002 et 2008. Il en est de même du Nord-est, qui est caractérisé par l'insécurité alimentaire chronique la plus élevée du pays. Le Centre-nord est caractérisé par une pauvreté sévère très élevée. Dans les trois régions du nord ci-haut indiquées, les

populations rurales trouvent l'essentiel des moyens de leur subsistance par la production des cultures vivrières pluviales et les cultures maraîchères sur des exploitations de petites tailles. Les principales cultures pratiquées sont l'igname, le riz, le manioc dans les parties Centre et Est, et les céréales (maïs, sorgho et mil), moins exigeantes en eau, dans la frange Nord. Les cultures maraîchères et l'élevage sont aussi bien pratiqués dans le Nord. En termes de cultures de rente, ces populations cultivent le coton (environ 40% de la population), le manguier et l'anacarde. Les cultures vivrières ne sont plus seulement utilisées pour l'autoconsommation, elles sont devenues des véritables cultures de rente. L'arachide, le maraîchage et les tubercules constituent une source importante de revenus pour les femmes. Avec la crise actuelle du coton et la conséquente réduction de revenus, on assiste à un accroissement de la culture de l'anacarde. La crise du coton a aussi interrompu les synergies avec les autres cultures en ce qui concerne l'utilisation de l'engrais et de la mécanisation. Les organisations de producteurs vivriers présentes dans cette zone sont surtout informelles et les paysans n'agissent pas en groupes dans les filières. De plus, elles ne sont pas structurellement liées aux filières nationales ou sous-nationales. **Montagnes.** Le pôle de l'Ouest a été durement affecté par le conflit, ce qui a accentué les vulnérabilités existantes. L'Ouest est parmi les trois pôles de développement les plus touchés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire. La région des Montagnes a, en principe, un potentiel pour les cultures de rente comme le café-cacao et l'hévéa, et le riz de bas-fonds, mais est caractérisée par une pression démographique et foncière considérable et par une faible tradition agricole des autochtones. En plus, les plus pauvres ne sont pas suffisamment organisés, ni dans les travaux champêtres, ni dans la commercialisation. Plus de 60% des ménages dépendent des cultures vivrières (surtout riz et manioc) comme principale source de revenu et de subsistance. La production vivrière des plus pauvres est pratiquée sur des exploitations de très petite taille (0,25–1 ha). Presque chaque ménage a aussi accès à au moins une petite plantation de café. La disponibilité de main d'œuvre est en baisse depuis la crise de 2002, ce qui limite les initiatives agricoles.

7. Dans les deux zones d'intervention du Programme, le niveau actuel de transformation et de conservation des produits agricoles est très faible. Une bonne partie de la valeur ajoutée du produit du petit producteur échappe à ce dernier, et est captée par les transformateurs. L'absence de bonnes pratiques de conservation de produits entraîne des pertes importantes. Partout les méthodes de conservation et de transformation sont encore à un niveau très traditionnel et à très petite échelle. Le travail reste pénible, et la qualité et la quantité du produit final est affectée. Les produits agricoles, bruts et transformés, sont faiblement commercialisés.
8. Les deux zones d'intervention du programme présentent un potentiel agricole rapidement exploitable. Par contre, l'amélioration de la production vivrière se trouve handicapée principalement par: i) la faible utilisation des intrants agricoles de qualité (semences et boutures, etc.); ii) la faible maîtrise de l'eau d'irrigation; iii) l'insuffisance du conseil agricole de qualité; iv) le manque de financement adapté; v) l'inorganisation du système de commercialisation; vi) l'insuffisante maîtrise des techniques de conservation et de transformation; vii) l'accès parfois difficile aux bassins de production; viii) le vieillissement de la main d'œuvre agricole et la faible mécanisation agricole, ix) de façon spécifique dans la région des Montagnes, la faible organisation et motivation des petits producteurs; et x) la faible structuration et organisation des paysans dans les filières.
9. Se basant sur les potentialités de ces régions, l'accent sera mis principalement sur l'amélioration de: i) la productivité agricole par un accès accru des petits producteurs aux semences et aux boutures améliorées et adaptées, aux autres intrants, au petit équipement et au conseil agricole; ii) l'accès à l'eau d'irrigation et à la maîtrise de sa gestion; iii) la commercialisation des produits agricoles; et

iv) l'accès physique aux bassins de production. Pour garantir la pérennité des résultats et des impacts, il sera question de: i) poursuivre et amplifier dans certains cas, les résultats des projets PACIL et PDRZ, ainsi que les actions initiées par le PPMS et le PRAREP; et ii) capitaliser et consolider les résultats atteints par les anciens projets. Dans la région des Montagnes, le projet mettra un accent plus particulier sur: i) l'insertion économique des jeunes dans les activités agricoles; ii) le développement de la production maraîchère et rizicole des bas-fonds; et iii) la formation et mobilisation sociale des jeunes. Dans l'optique d'insérer de façon permanente les OPA dans le système des filières, le projet s'attèlera à structurer et organiser les paysans.

10. Les projets PPMS, PRAREP et le PACIL, se sont concentrés sur les aspects de production, de commercialisation, et de structuration des organisations de producteurs. Cependant, les autres maillons de la chaîne des valeurs, en l'occurrence la transformation et la conservation n'ont pas été pris en compte. Afin de renforcer le pouvoir de négociation des petits producteurs et d'augmenter la valeur ajoutée à leur bénéfice, il s'avère nécessaire, en plus des aspects de production et de conservation, d'améliorer la transformation et la conservation des produits agricoles. Le programme d'appui au développement des filières vivrières et maraîchères devra d'une part, renforcer et consolider les activités initiées par les projets/programmes financés par le FIDA, et d'autre part, appuyer la transformation et la conservation des produits.

D. Objectif du Programme

11. L'objectif général du Programme proposé est d'améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des populations rurales des régions de la Vallée du Bandama, des Savanes, du Zanzan et des Montagnes. Cet objectif sera atteint par l'amélioration de la productivité, de la commercialisation, de la valeur ajoutée de leurs productions (conservation et transformation), et de leur pouvoir dans les filières.
12. Les objectifs spécifiques du Programme sont: i) l'amélioration de la productivité agricole (semences et boutures de qualité, etc.); ii) l'amélioration de la maîtrise d'eau d'irrigation; iii) l'amélioration de la commercialisation; iv) l'amélioration de la conservation; v) l'amélioration de la transformation; et vi) le renforcement du rôle des OPA dans les filières et les processus de prise de décision.

E. Appropriation, harmonisation et alignement

13. Le Programme proposé est conforme et répond bien aux objectifs de la stratégie du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté. Il s'aligne parfaitement sur l'axe 3 du DSRP, à savoir la création d'emploi et de richesses par le soutien au monde rural et promotion du secteur privé comme moteur de la croissance. Le Programme s'aligne aussi sur les domaines prioritaires fixés par le Plan directeur de développement agricole (1992-2015) et le Programme national d'investissement agricole (PNIA).
14. Le Programme proposé compte capitaliser les expériences des anciens projets et poursuivre les actions initiées par les projets en cours du FIDA. Il compte également travailler en partenariat avec les projets et programmes des autres bailleurs de fonds. Des efforts seront déployés pour la recherche du cofinancement avec les bailleurs de fonds, en l'occurrence Banque Mondiale, BAD, BOAD, OFID. Le principe de cofinancement de la première tranche de financement du FIDA avec la Banque Mondiale est en principe acquis, les modalités de ce cofinancement seront définies lors de la conception du Programme.

F. Composantes et activités

15. Les **filières prioritaires** seront déterminées sur base régionale, par exemple: i) le riz, le manioc et le maraîchage (en contre saison) pour toutes les régions; ii) le maïs au Nord et au Nord-est; et iii) l'igname au Centre-nord et au Nord-est). En ligne avec la stratégie définie dans le COSOP, en l'absence d'IMF et d'autres institutions

pour financer l'agriculture, durant les premières années le Programme utilisera le système de « *matching grant* » pour les intrants agricoles et le petit équipement, afin de créer un fonds de roulement au sein de groupements paysans. La mise en place du *matching grant* sera accompagnée d'un service d'appui technique et de gestion dans le but d'assurer la reconstitution du fonds et la pérennité du système. Le lien entre les groupements et les caisses locales, IMF, et le système bancaire sera progressivement renforcé à travers le système du *warrantage*. Le Programme s'attèlera également à sensibiliser les bénéficiaires à la logique de l'épargne et du crédit. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement du Réseau des CMEC, et en collaboration avec d'autres partenaires, des études sur l'impact des CMEC dans les zones d'intervention et sur de nouveaux produits financiers adaptés à l'agriculture, seront aussi menées. Ces différents systèmes de financement utilisés seront évalués à la revue à mi-parcours. Les résultats de cette évaluation pourraient réorienter la stratégie du FIDA vis-à-vis la microfinance dans le pays. Vu le potentiel du petit élevage en termes de production et source de subsistance, la revue à mi-parcours pourrait déterminer, le cas échéant, la prise en compte de cette activité.

Composantes

16. Le Programme aura trois composantes: i) appui au développement agricole; ii) appui à la commercialisation, transformation et conservation des produits agricoles; iii) renforcement des organisations professionnelles agricoles de base.
17. **Composante 1: Appui au développement agricole.** Les activités de la première composante concerneront ce qui suit: i) appui à la recherche agricole pour l'introduction de nouvelles variétés résistantes, adaptées et à haut rendement, et la mise au point d'itinéraires techniques adaptés; ii) vulgarisation des résultats de la recherche; iii) amélioration de l'accès aux semences améliorées; iv) amélioration de l'accès à l'engrais et aux produits phytosanitaires; v) amélioration de l'accès au petit outillage et à la petite mécanisation; vi) réhabilitation des aménagements hydro-agricoles; et vii) la diffusion de éco-fermes. Tout investissement du programme en matière d'aménagement hydro-agricole sera subordonné à la clarification du statut foncier du site concerné.
18. **Composante 2: Appui à la commercialisation, transformation et conservation des produits agricoles.** La deuxième composante sera mise en place à travers les activités suivantes: i) la réalisation d'études sur la rentabilité et les possibilités de commercialisation des produits des filières ciblées; ii) l'accompagnement dans la recherche des partenaires commerciaux et privés; iii) l'appui des OPA dans l'établissement de liens et d'arrangements durables avec le secteur agroalimentaire; iv) l'amélioration de l'accès à l'information sur les prix et les marchés à travers le renforcement du Bureau de vente des producteurs (BVP) mis en place par le PACIL, et la création de nouveaux Bureaux; v) le désenclavement des zones de production (réhabilitation et/ou construction de pistes rurales); vi) la création de magasins de stockage pour les OPA et autres infrastructures de commercialisation (hangars, marchés couverts, etc.); vii) la facilitation de l'accès au financement; viii) la dissémination de techniques efficaces de conservation et de transformation des produits; ix) l'amélioration de l'accès aux petites unités de transformation et de conservation; et x) l'appui à l'amélioration de la qualité et du conditionnement des produits transformés.
19. **Composante 3: Renforcement des organisations professionnelles agricoles de base et de leur rôle dans les filières et dans les processus de prise de décisions.** Pour la troisième composante, le Programme envisage d'appuyer les OPA à travers: i) la structuration et l'organisation; ii) l'alphabétisation et la maîtrise du calcul de base; iii) l'accompagnement dans la démarche vers la reconnaissance juridique; iv) l'appui à l'adhésion aux unions existantes ou à la création de nouvelles unions; v) l'appui pour la fourniture de services rentables aux membres; vi) la formation en techniques de vente, gestion et comptabilité, marketing, qualité et

hygiène; vi) le renforcement des capacités professionnelles et de système interne d'échange d'informations; vii) le renforcement du pouvoir de négociation dans la structuration des filières; et viii) le renforcement de la participation à la prise de décision locale, départementale et du dialogue avec les Conseils Généraux. Les voyages d'échanges, permettant le partage d'expérience entre OPA et projets, l'accompagnement, et « l'apprendre par la pratique » seront utilisés comme moyens principaux de mise en place de cette composante.

20. Les interventions en faveur des jeunes-hommes et des jeunes-femmes ruraux seront axées principalement sur: i) la sensibilisation, la mobilisation et le renforcement des capacités soit des jeunes vulnérables et soit des institutions locales autour de la relève agricole et la professionnalisation du métier de l'agriculteur; et ii) la formation, l'installation, le suivi et l'organisation des jeunes. Une attention particulière sera accordée aux jeunes de la région des Montagnes. Vu les dynamiques spécifiques de la zone et la faible expérience du FIDA dans la région des Montagnes, les activités, d'une durée de 2-3 ans, seront réalisées de façon pilote, en ciblant un petit groupe de villages enclavés, dans deux départements. L'évaluation profonde de ces pilotes, lors de la revue à mi-parcours du programme, permettra d'orienter les actions et l'engagement futurs du FIDA.

G. Coûts et financement

21. Le coût total de la mise en œuvre du Programme sera d'environ 100 millions d'USD financé par tranches. La première tranche de financement estimé à 50 millions d'USD, sera constituée de: i) environ 20 millions d'USD financés par le FIDA (allocation SAFP 2010-2012); ii) environ 20 millions d'USD financés par la Banque Mondiale; et iii) environ 10 millions d'USD financés par d'autres bailleurs de fonds. En ce qui concerne la deuxième tranche, elle sera constituée de: i) environ 22 millions d'USD financé par le FIDA; et ii) environ 28 millions d'USD financés par d'autres bailleurs de fonds.
22. Les coûts indicatifs et les modalités de cofinancement du Programme seront précisés durant la formulation dudit Programme.

H. Organisation et gestion

23. La coordination du portefeuille actuel du FIDA en Côte d'Ivoire, constitué de deux projets (PPMS et PRAREP), sera assurée par une seule Unité de coordination (UCP) basée à Korhogo³⁷. Ceci est en ligne avec l'approche Programme que le FIDA est en train de mettre en place en Côte d'Ivoire. Poursuivant cette approche, le Programme envisagé sera mis en œuvre par la même Unité de coordination. Elle sera responsable de la planification, la coordination, le suivi et les évaluations périodiques de la mise en œuvre des activités, ainsi que de la gestion financière. La mise en œuvre des activités sera contractée avec les opérateurs expérimentés qui auront été sélectionnés sur base compétitive. Le suivi de proximité de la mise en œuvre des activités du Programme sera réalisé par les équipes des antennes de Bouaké et Bondoukou. Les assistants en réhabilitation, infrastructures et suivi-évaluation, déjà placés au niveau des antennes, seront responsables également des activités de ce programme au niveau de leurs antennes (Bouaké et Bondoukou). Pour le nouveau domaine de la commercialisation, transformation et conservation qui n'étaient pas prévues dans le PRAREP, deux autres assistants seront recrutés, un pour chaque antenne. Le programme sera sous la tutelle du Ministère en charge de l'agriculture. Le pilotage du Programme sera organisé aux niveaux national et régional. Au niveau national, les responsabilités du Comité d'orientation et pilotage actuel du PPMS/PRAREP seront élargies au Programme proposé. Le mode de fonctionnement de ce Comité restera le même. De même, les responsabilités du Comité de pilotage régional du PPMS/PRAREP seront élargies au programme proposé.

³⁷ Le transfert de cette Unité dans une zone plus centrale du pays sera envisagé.

I. Suivi et évaluation

24. Le suivi interne de la mise en œuvre des activités sera assuré par l'Unité de coordination du Programme. Avec la mise en place de l'approche programme-pays, on procédera à la mise en place d'un système simple de suivi-évaluation (SE) du Programme. Le système ne collectera qu'un nombre limité d'indicateurs clé, y inclus ceux du SYGRI. Le système devrait, dans la mesure du possible, s'aligner aux indicateurs utilisés au niveau national par le Ministère de l'agriculture (MINAGRI). Pour ce faire, le PRAREP envisage déjà de renforcer les capacités institutionnelles de la Direction de l'évaluation et du contrôle des projets (DECOP) pour la mise en place d'un système de SE externe approprié au niveau du MINAGRI. Les indicateurs de référence seront collectés durant la formulation ou au plus tard au début du Programme. Ces indicateurs seront ensuite suivis et mesurés à la revue à mi-parcours et à la fin du Programme pour déterminer l'impact. Des évaluations périodiques seront conduites au niveau des bénéficiaires pour connaître leurs appréciations sur la performance du Programme et l'atteinte des objectifs. Les activités pilotes réalisées dans la région des Montagnes et leur ciblage seront suivis périodiquement par le responsable suivi-évaluation de l'UCP.

J. Risques

25. Le programme fera face aux risques suivants: i) processus de décentralisation récent; ii) contrôles routiers abusifs; iii) départ des investisseurs privés; iv) hausse des prix des semences; v) hausse du prix du pétrole, des produits spécifiques pour la conservation, et de l'emballage; vi) insécurité foncière; vii) reprise du conflit; viii) changement climatique; ix) faible accès aux soins de santé; x) cofinancement des bailleurs de fonds conditionné par la stabilité politique du pays; et xi) baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

K. Calendrier et recommandations

26. **Première tranche:** Programme d'appui au développement des filières vivrières et maraîchères (I)
- Conception du projet (première étape): octobre – décembre 2010
 - Session QE: janvier - février 2011
 - Conception du projet (deuxième étape): mars 2011
 - Session QA: mai 2011
 - Négociations: juin 2011
 - Conseil d'administration: septembre 2011
27. **Deuxième tranche:** Programme d'appui au développement des filières vivrières et maraîchères (II).
28. Les étapes relatives au processus de la préparation du deuxième financement seront déterminées à l'évaluation finale des résultats du premier financement. De façon indicative, le deuxième financement sera présenté au Conseil d'Administration du FIDA de septembre 2013.

Dossier clé 1: Pauvreté rurale et secteur agricole et rural

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
Production et productivité	Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Système de production extensif et non mécanisé, culture attelée en baisse • Cultures vivrières souvent pratiquées en complément des cultures de rente • Accès à la terre limité pour des cultures pérennes • Accès difficile aux intrants (coût élevé, marchés quasi inexistant, etc.) • Utilisation de semences de mauvaise qualité • Faible accès des agriculteurs à la vulgarisation des techniques et au conseil agricole • Non maîtrise des techniques culturales • Faible maîtrise de l'eau • Vieillesse, maladies, faible entretien et mauvaise exploitation des vergers • Production vivrière de type pluvial, sujette aux aléas climatiques entraînant des perturbations pluviométriques • Pression foncière en zone forestière, en zones montagneuses et en zones à forte densité de la population • Vieillesse de la main d'œuvre dans l'agriculture • Main d'œuvre plus cher • Faible organisation de la main d'œuvre; faibles ambitions, faibles ambition d'investir ou de travailler dans l'agriculture par les hommes chez la population autochtone en zone forestière • Difficultés d'accès au financement/crédit pour l'acquisition des équipements et des semences/intrants • Absence de financement adapté à l'agriculture • Jeunes peu intéressés à une agriculture pénible et peu rémunératrice, et dans la vie isolée en zones rurales 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la production nationale, l'intensification, la diversification des productions rurales • Redynamiser la recherche scientifique • Favoriser la transmission des acquis de la recherche au monde rural • Réadapter les itinéraires techniques aux changements climatiques • Promouvoir l'utilisation de semences améliorées et d'engrais et l'accès au conseil agricole • Soutenir la mise en place d'un système efficient d'approvisionnement en intrants • Promouvoir la diffusion de la petite mécanisation • Promouvoir l'utilisation et la diffusion des outils de récolte • Promouvoir la production irriguée par la mise en place de petits aménagements hydro agricoles, pour développer la production de contre saison • Renforcer les services financiers décentralisés • Promouvoir l'offre de services financiers adaptés aux productions rurales • Mettre en place une politique de relève agricole en développant un programme d'installation des jeunes • Approvisionnements des villages en électricité
Conservation, transformation	Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes post-récolte élevées • Insuffisante maîtrise des techniques de conservation et de transformation • Manque d'infrastructures de conservation et transformation • Faible implication de la recherche/développement 	<ul style="list-style-type: none"> • Redynamiser la recherche scientifique • Favoriser la transmission des acquis de la recherche • Vulgarisation des petits séchoirs pour les produits maraichers • Promouvoir la première transformation des produits dans les zones de production (ex. anacardes) • Vulgarisation des techniques existantes et performantes de transformation de l'igname et du manioc • Appui à la diffusion de la conservation réfrigérée pour les cultures saisonnières (bananes plantains, ignames) • Vulgarisation des techniques de décorticage et de dégermage du maïs pour une farine stable • Formation technique

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
Commercialisation	Petits producteurs (en particulier les jeunes et les femmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Désorganisation et analphabétisme des producteurs • Transactions presque toujours bord champ • Absence d'un marché géographique exclusif • Difficultés d'accès à l'information commerciale (prix, opportunités, technologies améliorées) • Contrôles routiers abusifs • Dégradation ou inexistence des infrastructures routières • Coûts élevés du transport • Manque de confiance des investisseurs privés due au processus de sortie de crise inachevé • Quasi absence de centres de collectes • Faible promotion des produits • Coût relativement élevé de l'emballage • Quasi-absence de normes nationales de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les producteurs en coopératives pour renforcer leur pouvoir vers les collecteurs/commerçants • Formation en techniques de vente • Favoriser la diffusion des informations commerciales et les opportunités économiques • Poursuivre le désenclavement des zones de production et des zones de consommation • Renforcer le système d'information de marché existant • Favoriser la formation d'un marché intérieur, surtout pour le vivriers
Petit élevage	Petits éleveurs et petits producteurs agricoles (en particulier les jeunes et les femmes)	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse de la productivité du matériel génétique local • Coût élevé des intrants • Difficultés d'accès aux pâturages et retenues d'eau • Mévente des produits de l'élevage • Méconnaissance de la valorisation des sous produits d'abattage comme sources de revenus • Promotion insuffisante de la politique de développement de l'élevage • Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs inhérents à la coexistence sur l'espace rural, • Faible couverture sanitaire • Absence d'une politique de gestion de terroir au niveau local • Faible niveau de transformation des productions de l'élevage • Faible organisation des éleveurs • Valorisation insuffisante des sous produits d'abattage • Inexistence d'un système de crédit adapté à l'élevage • Enclavement des zones d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation du potentiel de production des ranches et stations d'élevage détruites lors du conflit • Amélioration génétique • Promouvoir l'utilisation d'aliments pour bétail de meilleure qualité • Faciliter l'accès aux intrants vétérinaires et aux aliments pour bétail • Vaccination / protection sanitaire • Renforcer les capacités des acteurs afin de leur permettre de maîtriser la législation et les techniques modernes d'élevage • Création d'un mécanisme de financement adapté • Promouvoir la transformation des produits et sous-produits d'abattage en vue de diversifier les activités génératrices de revenus • Appuyer le développement d'infrastructures de commercialisation et de transformation adaptés • Renforcer le système de contrôle de la qualité et le respect des normes sur les aliments est renforcé • Renforcer les capacités des structures, des producteurs et des associations • Mettre en place un système d'information sur la disponibilité géographique des produits, des prix et d'alerte précoce et de réponse à l'urgence • Associer le petit élevage (agouti, escargot, lapin) aux productions végétales

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
Pêche artisanale	Petits pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> • Production halieutique en baisse • Pertes post captures importantes des produits de la pêche/ faible niveau de conservation des produits halieutiques • Non respect de la réglementation en vigueur et exploitation anarchique et abusive des ressources halieutiques • Pillage des ressources halieutiques de la zone économique exclusive • Faible niveau de compétences techniques et organisationnelles des acteurs • Faiblesse des politiques sectorielles et locales en matière de pêche et d'aquaculture • Inadéquation du cadre réglementaire et législatif • Étroitesse du plateau continental ivoirien • Pêche artisanale peu mécanisée • <u>Erosion et la pollution des eaux intérieures</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la gestion durable et rationnelle des ressources halieutiques • Sécuriser les eaux territoriales • Améliorer les compétences des acteurs de la filière • Assurer le développement durable des secteurs de la pêche de l'aquaculture • Promouvoir la transformation des produits et sous-produits de la pêche en vue de diversifier les activités génératrices de revenus • Développement de la chaîne du froid • Assurer le contrôle de la qualité des produits animaux et halieutiques
Capacités des Organisations professionnelles agricoles (OPA) et de leurs faïtières	Coopératives, organisations professionnelles agricoles et faïtières	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de statistiques fiables sur nombre, diffusion territoriale et par filière des OPA en CI • Prolifération de petites OPA mal structurées et peu viables, surtout dans le vivrier • Méconnaissance de la loi coopérative n° 97-721 du 23 décembre 1997 • Insuffisance des ressources matérielles, humaines et financières disponibles des organisations de base • Absence de compte d'exploitation et de compte prévisionnel, tout comme un plan stratégique développement • Faible capacité de gestion financière • Faible structuration, faibles consultations et flux d'information internes dans les OPA et leurs faïtières, légitimité limitée • Faible participation aux processus de prise de décision au niveau local et national • Faible lien avec autres acteurs privés • Absence de contrôle, d'inspection de suivi et d'évaluation de la part de l'Etat • Faibles capacités des acteurs de l'encadrement (ex. ANADER), faible répartition spatiale des interventions, désorganisation des actions • Analphabétisme des membres des groupements de base • Inefficacité de la Chambre d'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les OPA • Renforcer les capacités des OPA et des acteurs de l'encadrement (ex. ANADER) • Appui-conseil (agricole et de gestion) • Favoriser l'accès au financement pour les OP • Redynamiser la Chambre de l'agriculture

Secteurs prioritaires	Groupes affectés	Principales difficultés	Actions nécessaires
Participation des OP aux processus de formulation des politiques		<ul style="list-style-type: none"> • Lenteur du transfert des compétences et des ressources financières et humaines • Faible décentralisation fiscale et domaniale • Faiblesses de l'appui conseil et du contrôle de l'administration centrale • Faible culture de concertation et de dialogue des élus locaux • Non maîtrise des textes et des règles de gestion des collectivités • Méconnaissance mutuelle des attributions des entités déconcentrées et décentralisées • Manque de ressources humaines et financières dans les collectivités décentralisées • Faibles capacités des collectivités en matière de planification locale • Participation des bénéficiaires aux décisions les concernant freinée par problèmes d'information et de connaissance des sujets mis à discussion • Faiblesse de l'organisation de la société civile • Insuffisante application des règles et principes de la bonne gouvernance par les élus • Absence du décret d'application de la Loi no. 2001-476 du 9 août 2001 fixant le statut du Chef de Village, ainsi que les modalités d'organisation et de fonctionnement du village 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du décret d'application de la Loi portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales existe: Loi no. 2003-208 du 7 juillet 2003. • Adoption du décret d'application de la Loi no. 2001-476 du 9 août 2001 sur le village en tant que circonscription administrative de base du territoire national. • Survivance de la culture du développement centralisé des élus locaux • Conflit de compétences entre acteurs décentralisés et autorités déconcentrées • Elaboration de plans de développement avec des systèmes efficaces de suivi et évaluation
Préservation de l'environnement et promotion de la gestion intégrée des ressources naturelles	Populations rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation accrue des ressources naturelles (sols, plan d'eaux) • Forte déforestation en raison des pratiques extensives de la production • Pression foncière réduisant le temps de jachère et conduisant à l'appauvrissement des sols • Absence de politique nationale de développement durable • Faible préservation de la biodiversité • Gestion peu participative des ressources naturelles • Retard dans le transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales en matière de gestion des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la préservation de l'environnement et du développement durable • Promouvoir la Gestion Intégrée de Ressources en Eau (GIRE) • Préservation de la biodiversité par la dépollution des plans d'eau (lagunes et lacs), et une exploitation rationnelle des ressources forestière • Accélérer le transfert des ressources aux collectivités territoriales en matière de gestion des ressources naturelles • Promouvoir l'élaboration participative et la mise en œuvre par les collectivités territoriales des schémas d'aménagement du territoire et des plans de développement qui prennent en compte la gestion des terroirs et de l'eau • Elaborer une stratégie nationale de développement durable
Amélioration de l'accessibilité équitable et de la qualité des services sociaux de base	Populations rurales surtout en zone CNO	<ul style="list-style-type: none"> • Absence, dégradation ou destruction des infrastructures scolaires, sanitaires et hydrauliques en milieu rural, en particulier dans les zones CNO • Dysfonctionnement du système éducatif et sanitaire en raison du départ des fonctionnaires des zones CNO • Accès limité des populations rurales aux soins de santé de qualité • Faiblesse de la qualité de l'enseignement • Insuffisance de l'entretien des ouvrages hydrauliques 	<p>A long terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une stratégie pour l'amélioration des services sociaux favorisant le transfert effectif des compétences et ressources aux Collectivités Décentralisées, la régionalisation de l'enseignement supérieur, le renforcement des capacités du personnel <p>A court et moyen termes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur de l'éducation et de la santé: Déployer le personnel de la santé en zone CNO; Réhabiliter et construire les infrastructures scolaires et sanitaires; Promouvoir la formation du personnel de l'éducation et de la santé dans les centres de santé communautaires • Accès à Eau potable: Améliorer l'approvisionnement en eau en milieu rural et l'entretien des réalisations; Favoriser une gestion communautaires des ouvrages hydrauliques

Dossier clé 2: Matrice des organisations (analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces [SWOT])

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
Situation globale	<ul style="list-style-type: none"> • Importantes réformes institutionnelles et structurelles en cours: décentralisation, réformes budgétaires, des secteurs de l'énergie, du café-cacao, de coton et commerciales • Elaboration des politiques et stratégies sectorielles en cours • Développement d'outil de gestion de planification: budget Programme, Programme des Investissements publics (PIP), Système Intégré de gestion des Finances Publiques (SIGFIP) • Rôle important de la Côte d'Ivoire dans l'intégration régionale (CEDEAO, UEMOA et BCEAO) 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation du fonctionnement de l'administration due à la crise politico-militaire • Faiblesse de la coordination entre départements ministériels en charge du développement rural • Lenteur du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités locales • Insuffisante prise en compte des préoccupations du genre • Fragilité de la société civile • Faiblesse du dialogue sur les politiques 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du PNIA en cours <p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Processus de sortie de crise non encore achevé • Stabilité sociale fragile • Dégradation des indicateurs sociaux
Ministère du Plan et du Développement	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle de coordination des actions de développement (planification, programmation, mise en œuvre et coordination et suivi évaluation) • Interface entre Gouvernement et agences du Système des Nations Unies • Forte déconcentration de services • Ressources humaines qualifiées 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de cadre stratégique unique de développement • Difficultés de planification des actions • Difficultés dans la coordination et le suivi-évaluation des actions de développement • Insuffisance des ressources humaines, des crédits de fonctionnement et des moyens logistiques 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudes prospectives, de développement en cours <p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse du dialogue sur les politiques
Ministère de l'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Forte déconcentration des services du Ministère • Ressources humaines qualifiées • Existence de structures de régulation des filières (café cacao anacarde, coton, etc.) • Expérience dans l'identification et le montage des projets et programmes dont ceux financés par le FIDA • Expérience en suivi de projets financés par FIDA (PACIL, PDRZ, PPMS, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de planification sectorielle • Faiblesse du rôle de supervision • Difficultés de coordination, entre les départements en charge du développement rural • Absence de services déconcentrés dans les zones CNO • Faiblesse des structures d'encadrement • Faiblesse des crédits de fonctionnement et des moyens logistiques au niveau des services déconcentrés • Faiblesse du système des statistiques agricoles • Faiblesse dans la maîtrise d'ouvrage (Supervision, décision et orientation) 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réforme structurelle du secteur agricole en cours • Elaboration de la stratégie nationale agricole en cours • Existence d'une loi sur le foncier rural • Ressources humaines qualifiées et disponibles (mobilisables) pour une maîtrise d'ouvrage de qualité <p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non mise en œuvre de la loi sur le foncier rural • Faiblesse du dialogue sur les politiques agricoles • Faible prise en compte dans les politiques des intérêts des

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
Ministère de la production animale et des ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des actions publiques et privées tendant à l'amélioration et à l'intensification des productions animales et halieutiques. • Ressources humaines qualifiées 	<p>dans le pilotage des projets)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des dotations budgétaires à l'élevage et à la pêche • Insuffisance des ressources financières extérieures allouées à l'élevage • Perturbations du fonctionnement des structures de production et d'appui du fait de la crise • Faiblesse dans la maîtrise d'ouvrage (Supervision, décision et orientation dans le pilotage des projets) 	<p>producteurs</p> <p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégies sectorielles en cours d'élaboration • Ressources humaines qualifiées et disponibles (mobilisables) pour une maîtrise d'ouvrage de qualité <p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pollution des eaux et érosion
Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Existence système de traçabilité des dépenses et des ressources de l'Etat (Trésor, Dons, Emprunts) • Nouveau code des marchés publics plus souple pour la gestion des projets (déconcentration des services, relèvement seuil passation marchés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure de décaissement en vigueur inadaptée à la gestion des projets de développement rural (saisonnalité) 	
Ministère de l'Environnement et des eaux et forêt	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un nouveau cadre législatif, réglementaire et institutionnel du secteur de l'eau • Principe de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) • Programme National de Reboisement • Normes nationales de gestion durable pour les forêts de Côte d'Ivoire • Plan Directeur Forestier 1988-2015 • Loi portant code de l'environnement la vision nationale sur l'eau, la vie et l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Lenteur dans le transfert des compétences et des ressources aux Collectivités Territoriales • Absence de stratégie nationale dans le domaine de l'eau et de l'environnement • Faible de mobilisation des ressources financières • Dysfonctionnement et inadaptation du cadre institutionnel • Non application du cadre juridique • Utilisation anarchique des ressources en eau disponibles et faible maîtrise de la pollution • Absence de service de gestion forestière dans les zones CNO du fait de la crise 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un fonds national de l'environnement • Existence d'un fonds national de l'Eau <p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégradation des ressources naturelles • Grande instabilité institutionnelle de l'administration forestière
Chambre d'Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation des producteurs auprès des pouvoirs publics • Participation à l'élaboration et au dialogue sur les politiques de développement rural • Stimulation de la structuration et professionnalisation des organisations paysannes 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible autonomie des chambres • Faible pouvoir décisionnel • Manque de clarification du rôle des chambres d'agriculture • Absence de participation au dialogue sur les politiques de développement rural • Faible mobilisation du monde rural 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration des chambres d'Agriculture en cours vers une décentralisation tend à rapprocher les chambres des producteurs (mise en place de chambre départementales) <p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Forte emprise des pouvoirs publics sur les chambres d'Agriculture
Association nationale des organisations professionnelles de Côte d'Ivoire (ANOPACI)	<ul style="list-style-type: none"> • Interlocutrice des pouvoirs publics pour toutes les questions agricoles • Regroupe la presque totalité des 	<ul style="list-style-type: none"> • Faibles actions de plaidoyer et de lobbying • Insuffisance de moyens humains et 	<p><u>Opportunités:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de soutenir et encourager l'organisation paysanne

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> • filières agricoles du pays • Assure la défense des intérêts des producteurs • Valorise la profession agricole • Diffusion de l'information à travers la création d'un système d'information sur les marchés • Intégrée au niveau régional et international (membre du ROPPA et du FIPA) • Leader dans le processus d'élaboration de la Loi d'orientation agricole • Maître d'œuvre, désigné par l'UE, de la relance de la filière coton 	<ul style="list-style-type: none"> • financiers • Appui technique aux OP membres insuffisant • Expérience récente en matière de mise en œuvre de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme des filières en cours • Renforcement des capacités des OP à la base • Synergie notamment dans les systèmes d'information des marchés <p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Viabilité précaire des organisations paysannes
Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole (FIRCA)	<ul style="list-style-type: none"> • Institution interprofessionnelle d'utilité publique en charge du financement de la recherche-développement, du conseil agricole et de l'appui aux OPA • Sources de financement du FIRCA: cotisations professionnelles des filières et financement public (Etat, Partenaires au développement) • Structure légère utilisant des prestataires de service • <i>Demand-driven</i>: Le producteur détermine l'objectif, évalue le prestataire, réutilise ou non le prestataire et assure une partie du financement • Existence d'un Guichet de Solidarité: les filières non-cotisantes bénéficient aussi des services • Application du principe de séparation des fonctions (financement, exécution et contrôle et évaluation des actions) • Approbation et diffusion périodiques (trimestre) des rapports techniques et financiers par les producteurs • Recours systématique à la contractualisation à travers des appels d'offres pour l'exécution des projets sur la base de cahiers de charges 	<ul style="list-style-type: none"> • Négociations difficiles au niveau des filières • Faible niveau ou absence d'organisation pour certaines filières • Nombre faible des filières cotisantes • Faible taux de cotisation après les négociations et difficulté de mobilisation • Mobilisation des subventions de l'Etat perturbée par la situation sociopolitique • Quasi absence d'intervention des partenaires au développement, depuis la création du FIRCA • Encore faible intégration dans le schéma des politiques et des stratégies au niveau de l'Etat et des partenaires au développement • Pas d'expérience de mise en œuvre des projets financés par le FIDA 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat avec le Bureau national d'études techniques et de développement (BNETD) et la Banque régionale de solidarité (BRS) de Côte d'Ivoire • Création de synergie des intervenants sur les différents programmes
Agence nationale d'appui au développement rural (ANADER)	<ul style="list-style-type: none"> • Agence nationale d'encadrement et de conseil agricole (appui à la production, vulgarisation et renforcement des capacités) • Couverture de la quasi totalité du territoire national (6 régions, 58 départements, 244 sous-préfectures) • Ressources humaines qualifiées • Stratégie axée sur l'approche village • Utilisation du diagnostic participatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Dysfonctionnement des structures en zone CNO • Vétusté des moyens matériels et insuffisance des moyens financiers • Faibles capacités techniques des agents dans certaines zones du pays • Insuffisance des subventions de l'Etat • Mauvaise coordination de la 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat plus dynamique avec la recherche agricole en vue de répondre aux besoins des exploitants

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<p>(DP) comme outil pour l'identification des contraintes et le choix des thèmes à diffuser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des préoccupations des femmes dans les programmes de vulgarisation 	<p>recherche et la vulgarisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible implication des producteurs dans la fourniture des services agricoles • Absence de synergie entre l'appui aux organisations professionnelles et la vulgarisation • Maîtrise insuffisante du Diagnostic Participatif (DP) 	
Centre national de recherche agronomique (CNRA)	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats et méthodologies satisfaisants sur la mise en œuvre des programmes relatifs, à l'igname dans le cadre des programmes régionaux du FIDA • Equipe de recherche pluridisciplinaire • Convention projet FIDA PPMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Dysfonctionnement des structures en zone CNO • Insuffisance des subventions de l'Etat • Mauvaise coordination de la recherche et la vulgarisation • Absence de synergie entre l'appui aux organisations professionnelles et la recherche 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariat plus dynamique avec les structures de la vulgarisation
Centre Suisse de recherche scientifique (CSRS)	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats et méthodologies satisfaisants sur la mise en œuvre des programmes relatifs, au soja, à l'igname et au manioc dans le cadre du PACIL et du PPMS • Equipe de recherche pluridisciplinaire • Convention projet FIDA PPMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Dernière évaluation non concluante sur de nombreux aspects 	
Programme National Riz (PNR)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de coordination de la mise en œuvre des projets de développement de la riziculture • Maîtrise d'œuvre déléguée pour les activités liées au développement de la riziculture dans le cadre du programme FIDA • Convention projet FIDA PPMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Programme provisoire 	
Société Ivoirienne de technologie tropicale (I2T)	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de recherche et développement de technologies en petites, moyennes et grandes échelles • Forte capacités d'innovation • Convention projet FIDA PPMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible lien avec les structures de l'appui conseil 	
ONG locales	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle d'appui technique, d'animation et d'encadrement auprès des organisations paysannes • Proche de la population, bien placée pour sensibilisation, mobilisation sociale, appui à la cohésion sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicité d'associations peu efficaces • Faible capacité organisationnelle, technique et financière • Manque de crédibilité • Tendance à se substituer aux populations entravant ainsi le processus participatif • Parfois très axées sur l'assistance humanitaire et sociale, moins de compétence pour l'agriculture 	<p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ONG perçu le plus souvent comme des bénéficiaires pas comme des acteurs • Absence de statut juridique particulier • Manque de vision de leur rôle futur
Bureau of Training & Consulting for Development (BFCD)	<ul style="list-style-type: none"> • Opérateur national spécialisé dans le diagnostic participatif et l'élaboration 		

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> de PDL • Domaines: production agricole (riz, maraîchage), entretien des infrastructures hydrauliques • Partenaire de GTZ dans le Nord du pays • Convention projet FIDA PPMS • Couvre tous les départements de la région des Savanes 		
UNACOOPEC-CI	<ul style="list-style-type: none"> • Domine le secteur de la micro finance en Côte d'Ivoire (80% de la clientèle, 90% des dépôts, 84,5% de crédit distribué) 	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation dans les centres urbains • Crédit attribué aux personnes à revenu stable (les producteurs agricoles, les éleveurs et les pêcheurs sont exclus) • Financement à moyen et long terme • Situation financière précaire (fonds propres nets négatifs, niveau de crédits en souffrance, dépassant les normes en vigueur, rentabilité défallante, etc.) 	
Réseau des caisses mutuelles d'épargne et de crédit (RCMEC)	<ul style="list-style-type: none"> • Le seul véritable réseau proche au monde rural 	<ul style="list-style-type: none"> • Situation financière précaire (fonds propres nets négatifs, niveau de crédits en souffrance, dépassant les normes en vigueur, rentabilité défallante, etc.) • Un grand nombre de CMEC ont fermé durant et suite à la crise • Quasi absence de CMEC dans l'Ouest 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Réseau est sous administration provisoire depuis 2009
Association interprofessionnelle des systèmes de financement décentralisés (AISFD-CI)	<ul style="list-style-type: none"> • Regroupe la quasi-totalité des institutions de micro finance de CI • Partenaire technique majeur dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs de la micro finance en CI 		
Fournisseurs de semences et autre matériel végétal	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur organisé • Association Nationale des Semenciers de Côte d'Ivoire (ANASEM-CI) regroupe les 19 associations régionales de semenciers • ANASEM-CI collabore avec le secteur semencier public • ANASEM-CI partenaire du Projet FIDA PRAREP • Plusieurs entreprises privées: SEMIVOIRE (riz, maïs et espèces maraîchères), CALLIVOIRE (maïs, riz et espèces maraîchères), SYGENTA (surtout maïs), AVENTIS (maïs), CABETY SEED. 	<ul style="list-style-type: none"> • ANASEM-CI jeune (créée en 2009) 	<p><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Politique national semencière et Plan national semencier adoptées par le Gouvernement en 2009 <p><u>Menaces:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Faibles capacités financières des producteurs

Institutions	Forces	Faiblesses	Opportunités /Menaces
Fournisseurs d'engrais et de produits phytosanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur organisé • Les distributeurs de produits phytosanitaires sont regroupés au sein de l'Union de la Profession Phytosanitaire (UNIPHYTO) • Interlocuteur de l'Etat pour la réglementation de produits agro pharmaceutiques et d'engrais • Budget constitué des cotisations des membres 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts élevés des engrais et produits phytosanitaires 	<u>Menaces:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Flambée du cours du pétrole • Faibles capacités financières des producteurs
Sociétés de transformation alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité des productions (vivrière, maraîchère, d'exportation) • Existence d'une demande pour les produits transformés 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible qualité des produits 	<u>Opportunités</u> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de développement agricole met en priorité la valorisation des produits agricoles <u>Menaces:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance et retard dans l'approvisionnement en produits agricoles
Transporteurs/Collecteurs/Grossistes		<ul style="list-style-type: none"> • Coût élevé du carburant • Circuits peu maîtrisés • Montant élevé des espaces de vente • Coût élevé de l'information sur la disponibilité des produits; • Tracasseries routières • Manque de liquidité et l'accès difficile au crédit. 	<u>Menaces:</u> <ul style="list-style-type: none"> • Voir Dossier clé no. 1 – Commercialisation – Principales difficultés

Dossier clé 3: Initiative complémentaires d'autres donateurs/possibilités de partenariats

Partenaires techniques et financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale d'intervention	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Banque Africaine de développement (BAD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation des infrastructures de base (santé et éducation) dans la zone CNO ▪ Relance de la production agricole ▪ Soutien aux femmes et enfants victimes de guerre ▪ Appui institutionnel pour la sortie de crise 	2007- en cours	Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relance de la production agricole
Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aménagements hydro agricoles 		Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation des infrastructures de base
Banque Mondiale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement de la gouvernance et des institutions ▪ Amélioration de la performance du secteur agricole (productions vivrières, opportunités économiques en zones rurales, gestion des terroirs et de la protection des ressources naturelles) ▪ Développement du secteur privé ▪ Renaissance des infrastructures et services de base ▪ Création d'emplois et de richesses ▪ Gouvernance/Transparence et réforme économique ▪ Réinsertion des ex-combattants ▪ Infrastructure urbaine d'urgence ▪ Santé (VIH/SIDA) ▪ Préservation des ressources naturelles ▪ Lutte contre les taxes routières incontrôlées ▪ Appui au règlement de la question foncière 	2010-2013	Axes potentiels de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutte contre les taxes routières incontrôlées <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation de transporteurs et commerçants dans la zone du programme sur les documents à présenter lors des contrôles routiers. ▪ Le FIDA et la Banque Mondiale envisagent le cofinancement d'un projet d'appui aux filières agricoles, dont la note conceptuelle est à l'Appendice V.
Banque Ouest Africaine de développement (BOAD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration et réalisation des infrastructures de base ▪ Augmentation de la production ▪ Accessibilité à l'eau potable ▪ Couverture énergétique 		Partenariat actuel <ul style="list-style-type: none"> ▪ La BOAD cofinance le nouveau projet FIDA: le PRAREP. Dans les passé la banque a cofinancé les projets PDK et PACIL du FIDA dans le domaine de l'accès à l'eau potable, la commercialisation des produits agricoles et la réhabilitation des pistes d'accès.
Banque islamique de développement (BID)	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagements hydro agricoles 		Axes potentiels de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation des infrastructures de base ▪ Riziculture
CEDEAO	Sécurité alimentaire: Elaboration du programme national d'investissement agricole		Axes potentiels de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dialogue de politique

Partenaires techniques et financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale d'intervention	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Coopération allemande (GTZ)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement local (encadrement des groupements de producteurs) ▪ Développement des filières (notamment riz et oignon – production, conservation et commercialisation) ▪ Consolidation de la paix ▪ Gestion des ressources naturelles ▪ Lutte contre la traite des enfants ▪ Réforme du système judiciaire ▪ Réinsertion des jeunes avec FAO, PNUD (programme de l'OIT) ▪ Principales zones d'intervention: Nord, Sud-ouest 		Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> • <u>Développement économique en milieu rural</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcement des capacités des acteurs principaux ○ Susciter la réalisation des microprojets ○ Améliorer la productivité des filières et entreprises ○ Améliorer les circuits de commercialisation ○ Projets partenariat public-privé
Coopération américaine	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire 		Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire
Coopération française (AFD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui aux OPA 		Axe potentiel de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation des acteurs
Coopération Technique Belge	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé ▪ Infrastructures de base et transport ▪ Consolidation de la cohésion sociale et la paix ▪ <u>Agriculture et sécurité alimentaire:</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ appui à la profession piscicole; ○ développement de la production laitière; ○ réalisation d'études en matière d'horticulture et de pêche 		Axes potentiels de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire ▪ Infrastructures de base
Coopération japonaise (JICA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de la petite irrigation ▪ Adoption de nouvelles technologies 		Axes potentiels de partenariat <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire ▪ Matériel agricole

Partenaires techniques et financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale d'intervention	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Food and Agriculture Organization (FAO)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire et nutrition ▪ Appui institutionnel dans l'élaboration des politiques agricoles ▪ Relance et développement agricole ▪ Qualité des produits agricoles ▪ Intrants agricoles ▪ Appui à la riziculture ▪ Appui aux groupements (féminins) ▪ Réinsertion des jeunes avec FAO, GTZ (programme de l'OIT) ▪ Restauration infrastructures ▪ Pêche et Aquaculture ▪ Formation technique ▪ Financement activités génératrices de revenus (transformation, commercialisation, production) ▪ Santé animale ▪ Principales zones d'intervention: Nord (Korhogo), Centre (Vallée du Bandama), Ouest 	2009-2013 (Cadre national de priorités à long terme)	<p>Axes potentiels de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vulgarisation des nouvelles technologies agricole ▪ Sécurité alimentaire ▪ Dialogue sur les politiques ▪ <u>Appui au secteur semencier national</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation de contrôleurs et de certificateurs pour les semences ainsi que des producteurs de semences ○ Mise en place d'associations régionales et d'une association nationale de producteurs semenciers et le renforcement des capacités de leurs membres l'élaboration d'une politique semencière nationale ○ Proposition de textes législatifs et réglementaires en vue d'un meilleur fonctionnement du système semencier national ▪ <u>Appui aux groupements (féminins) et professionnalisation des producteurs et leurs organisations</u>, Equipement des groupements de en magasin de stockage, de renforcement des capacités en gestion, et en fournitures d'intrants, petits matériels agricoles et de motoculteurs aux groupements de production d'oignon. ▪ Appui institutionnel au secteur agricole <p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La FAO est partenaire du PPMS et du PRAREP pour les questions liées à l'appui de la production de semences certifiées et améliorées.
OIKOCREDIT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui technique et financier au secteur de la microfinance ▪ Développement et renforcement des OPA, groupements de femmes, coopératives de commercialisation 	2009-2011	<p>Axes potentiels de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de redressement du réseau des CMEC ▪ Relance du secteur de la microfinance dans les régions de couverture du FIDA ▪ Développement et structuration de filières vivrières et maraichères.
Organisation Internationale du Travail (OIT)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail ▪ Emploi et réinsertion de jeunes femmes et hommes (méthodologie HIMO) ▪ Principales zones d'intervention: Centre-ouest 	2009-2013 (UNDAF)	
Programme Alimentaire Mondial (PAM)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire ▪ Nutrition ▪ Lutte contre la pauvreté ▪ Distribution de semences ▪ Principales zones d'intervention: Ouest 	2009-2013 (UNDAF)	<p>Axes potentiels de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire ▪ Suivi-évaluation des programmes. Mise en place d'un système de suivi-évaluation de la sécurité alimentaire. Dans ce cadre une Etude approfondie de la sécurité alimentaire des ménages ruraux a été faite.
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la pauvreté ▪ Réconciliation et cohésion sociale ▪ Formation professionnelle ▪ Renforcement des capacités institutionnelles ▪ Développement de la micro entreprise locale ▪ Réinsertion des jeunes avec FAO, GTZ (programme de l'OIT) ▪ Appui institutionnel • Gestion durable des ressources naturelles • Coordination des interventions d'appui aux programmes post-crise dans la zone CNO 	2009-2013 (Programme de coopération PNUD-CI)	<p>Axes potentiels de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emploi des jeunes <p>Partenariat actuel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le PNUD est lié au projet PPMS à travers une convention depuis le recadrage pour les aspects de commercialisation. Un partenariat est aussi prévu avec le PRAREP pour l'emploi des jeunes, la commercialisation et la distribution de matériel.
Union Economique et Monétaire Ouest	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité Alimentaire 		<p>Axes potentiels de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire

Partenaires techniques et financiers	Secteur Prioritaire	Période de la Stratégie nationale d'intervention	Axes potentiels de partenariat avec le COSOP
Africaine (UEMOA)			
Union Européenne (UE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolidation de la paix et bonne gouvernance ▪ Cohésion sociale et réhabilitation des infrastructures (santé, eau, et réseaux routier et électrique) ▪ Amélioration de la compétitivité des filières agricoles (notamment le coton) ▪ Appui aux cultures vivrières ▪ Intégration régionale ▪ Coopération technique ▪ Appui aux acteurs non étatiques (OPA, ONG, coopératives, instituts de recherche, etc.) ▪ Appui au règlement de la question foncière 	2008-2013 (10 ^{ème} FED)	<p>Axes potentiels de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Amélioration de la compétitivité des filières agricoles</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réduction des coûts de production et de mise en marché des produits ○ Création d'un environnement favorisant une meilleure prise en compte des risques en matière d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments mais aussi les évolutions de la demande ○ Renforcement des capacités des OPA ○ Renforcement d'outils d'aide à la décision (observatoires, cellules de veille) ○ Mise en place de mécanismes de gestion et de lissage des variations de prix. ○ Renforcement des outils d'aide à la décision <p>Partenariat actuel Initiative UE /FIDA (PPMS) pour l'intensification et la valorisation des productions vivrières (appui à la production de semences et matériel végétal, et à la transformation)</p>
United Nations Children's Fund (UNICEF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabilitation et installation d'écoles, de centres de santé et de points d'eau ▪ Vaccinations des enfants ▪ Réintégration des enfants-soldats 	2009-2013 (UNDAF)	
United nations Development Fund for Women (UNIFEM)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de l'égalité de genre ▪ Promotion de l'auto-emploi des femmes dans le secteur agroindustriel 		<p>Axes potentiels de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de l'égalité de genre ▪ Promotion de l'auto-emploi des femmes dans le secteur agroindustriel
United Nations Population Fund (UNFPA)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé de la Reproduction ▪ Renforcement des capacités institutionnelles ▪ Réduction des inégalités entre les sexes 	2009-2013 (6 ^{ème} programme de coopération)	

Dossier clé 4: Identification du groupe cible, questions prioritaires et options envisageables

Typologie	Niveau de pauvreté et causes	Réponses	Besoins prioritaires	Appui par d'autres initiatives ou projet	Réponses du COSOP
Les petits agriculteurs/trices ou exploitations familiales	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible revenu et Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire ▪ Baisse du pouvoir d'achat (hausse de prix des denrées, baisse de prix des quelques cultures de rente) ▪ Dégradation des sols et du capital agricole ▪ Accès difficile aux semences de qualité et intrants ▪ Accès à la terre difficile pour cultures pérennes ▪ Droits fonciers non sécurisés ▪ Faible productivité agricole ▪ Faible maîtrise de l'eau ▪ Faible niveau de mécanisation et culture attelé en baisse ▪ Enclavement des zones de production ▪ Faible accès aux services sociaux de base ▪ Faible accès aux marchés et aux services agricoles ▪ Faible accès aux services crédit ▪ Faible gestion de budget ▪ Imprévisibilité climat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Migration vers zones urbaines vers les autres zones rurales comme journalier ou pour s'installer ▪ Solidarité, distribution de la nourriture et de main d'œuvre ▪ Travailler comme journalier local 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécurité alimentaire des populations rurales vulnérables ▪ Relance de la production vivrière ▪ Réhabilitation du capital de production et mécanisation ▪ Réhabilitation agricole et augmentation de la production ▪ Reconstruction bétail, fournir soins vétérinaires ▪ Accessibilité des populations rurales aux paquets technologiques agricoles, accès aux périmètres irrigués ▪ Accès aux marchés 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès aux semences de qualité et aux intrants agricoles, noyaux d'élevage, alevins piscicoles ▪ Réhabilitation des infrastructures de production (bas-fonds) ▪ Accroître les productions vivrières ▪ Désenclaver les zones de production (réhabilitation de pistes, ponceaux, etc.) ▪ Garantir un meilleur encadrement, appui-conseil, aux petits producteurs/trices ▪ Garantir un meilleur accès aux informations de marché
Femmes rurales pauvres ou chefs de ménage	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analphabétisme ▪ Faibles opportunités d'éducation et de formation ▪ Faible accès aux facteurs de production (dont la terre, les intrants), et au marché (diversification de leurs revenus) ▪ Faible accès à l'information, aux biens et services ▪ Faible accès des femmes et des jeunes aux services de vulgarisation des technologiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Migration vers zones urbaines vers les autres zones rurales comme journalier ou pour s'installer ▪ Solidarité, distribution de la nourriture et de main d'œuvre ▪ Travailler comme journalier local ▪ Petit commerce et transformation ▪ Petit élevage ▪ Réduction de la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion de l'égalité de genre, autonomisation des femmes, scolarisation des jeunes filles ▪ Levée des obstacles socioculturels à l'accès des femmes à la terre ▪ Vulgarisation et l'application effective des textes juridiques et des textes relatifs à l'égalité entre les sexes ▪ Encadrement et renforcement des capacités en techniques agricoles des femmes 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les autorités et chefferies villageoises sur l'accès de femmes ou leur groupement à la terre et sur la scolarisation des jeunes filles ▪ Organiser des séances d'alphabétisation des femmes et renforcer leur capacité de gestion ▪ Renforcer les capacités des femmes en techniques agricoles ▪ Améliorer l'accès des femmes aux services d'encadrement, technologies, semences de qualité et intrants

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pénibilité et charge importante de travail des femmes rurales ▪ Accès difficiles aux équipements de transformation des produits agricoles ▪ Faible accès au crédit ▪ Faible promotion de l'auto-emploi ▪ Méconnaissance de leurs propres droits ▪ Violences domestiques et sexuelles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fréquence et de la qualité des repas ▪ Retrait des enfants de l'école et report des soins de santé ▪ Envoi des enfants en ville auprès d'amis et/ou parents 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rurales ▪ Renforcement des capacités technique des femmes et des jeunes agriculteurs ruraux ▪ Modernisation des équipements de production et de transformation des produits agricoles ▪ Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes aux technologies, semences se qualité et intrants ▪ Accès des femmes aux informations de marché (prix, débouchés, disponibilité des produits, etc.) ▪ Investissements et renforcement des capacités des groupements de femmes ▪ Accès à l'eau potable et soins de santé 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equiper les femmes en matériel agricole et de transformation des produits agricoles ▪ Fournir aux femmes les informations sur les marchés agricoles
Jeunes ruraux	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Crise socio-économique ▪ Insuffisance d'offres d'emplois ▪ Qualification insuffisante ▪ Accès difficile aux facteurs de production (terre, intrants) ▪ Accès difficile aux services de base (santé, formation) ▪ Frustrés par leur isolement, vie et travail pénible dans les villages 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Migration vers zones urbaines ▪ Petit commerce ▪ Transferts des parents émigrés • Travailler comme journalier local, travailler dans les 'clubs' de main d'œuvre ▪ Prostitution (filles) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion d'activités génératrices de revenus en milieu rural et périurbain (transformation, commercialisation, petit élevage) ▪ Politique de relève agricole ▪ Installation des jeunes dans l'agriculture ▪ Promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) ▪ Meilleur accès à la formation professionnelle et en techniques agricoles ▪ Amélioration de l'accès aux facteurs de production ▪ Meilleure structuration des jeunes au sein d'association ou de groupement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ « Plateforme de Services » ▪ Financement des microprojets ▪ Formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobilisation sociale ▪ Organiser des formations en techniques agricoles ▪ Approvisionner les jeunes en semences, intrants et matériel agricoles ▪ Sensibiliser les autorités et chefferies villageoises sur l'accès à la terre des jeunes et leur groupement ▪ Organiser les jeunes en groupement et association et renforcer leur capacité organisationnelle et de gestion
Populations rurales de l'Ouest (Montagnes et Moyen Cavally)	<p><u>Niveau de pauvreté élevé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Zone particulièrement affectée 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconstruction du capital agricole (semences, intrants, matériel) 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionner les DPI en semences, intrants et petit outillage agricole

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ par la crise ▪ Filière porcine décimée ▪ Production de riz pluvial plutôt que de riz irrigué ▪ Retours nombreux de personnes déplacées ▪ Pression foncière ▪ Insécurité alimentaire ▪ Présence des anciens combattants ▪ Comportements culturels contraires au développement agricole ▪ Vieillesse, maladies, faible entretien et mauvaise exploitation des vergers ▪ Main d'œuvre très chère, manque d'organisation de main d'œuvre parmi les plus pauvres ▪ Economies très séparées entre hommes et femmes ▪ Faible gestion de budget 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ agricole) ▪ Réhabilitation des aménagements hydro-agricoles (bas-fonds) et travail collectif sur les aménagements hydro-agricoles, outils agricoles et petite mécanisation ▪ Meilleur accès à la formation et en techniques agricoles • Accès des femmes et jeunes aux informations de marché (prix, débouchés, disponibilité des produits, etc.) ▪ Meilleure organisation et structuration des jeunes et des femmes 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réhabiliter les aménagements hydro-agricoles ▪ Encourager les travaux collectifs sur les aménagements hydro-agricoles ▪ Mettre en place une politique de relèvement agricole ▪ Installation des jeunes dans l'agriculture, formation et suivi intensif ▪ Fournir aux femmes/jeunes les informations sur les marchés agricoles ▪ Désenclaver les zones de production (réhabilitation de pistes, pontons, etc.) ▪ Mobilisation sociale
--	--	--	--	--	--